

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

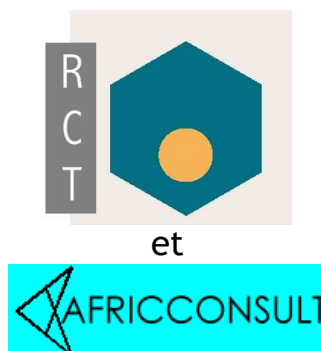
**MINISTERE DES PECHEES ET
DE L'ECONOMIE MARITIME**



**PLAN DIRECTEUR D'AMENAGEMENT
DU LITTORAL MAURITANIEN
(PDALM)**

Juin 2005

Partie 1 : Méthodologie et Processus



REMERCIEMENTS

La mission RCT-Africonsult remercie vivement les différentes parties prenantes du processus d'élaboration et finalisation du PDALM pour la qualité de leur participation, et leur implication active dans les débats conduits et l'amélioration du document.

Nous tenons également à remercier ici les membres du Comité Technique, la Direction de la Marine Marchande du MPEM, le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France, ainsi que la représentation de l'UICN en Mauritanie pour leur assistance et leurs conseils tout au long du processus.

SOMMAIRE

1	Antécédents du Plan Directeur d'Aménagement du Littoral Mauritanien	5
2	Démarche méthodologique.....	7
2.1	Recueil des informations	7
2.2	Vers une politique du littoral.....	13
2.3	Prospective et scénarios	14
2.4	Présentation du PDALM	14
2.5	Remise des documents à l'issue des travaux.....	15
2.6	Le périmètre du Plan Directeur d'Aménagement du Littoral Mauritanien	15
3	Annexes	18
Annexe 1	Termes de référence de l'étude	
Annexe 2	Composition de l'équipe	
Annexe 3	Aide-mémoire de la première mission	
Annexe 4	Extraits de l'Aide-Mémoire remis à l'issue de la Première Mission	
Annexe 5	Eléments et compte rendu issus du premier atelier national tenu pendant les Journées de découverte du Littoral Mauritanien	
Annexe 6	PDALM : Rapport de Mission de mars 2005	

Le 20 mai 2004, le MPEM, le SCAC de l'Ambassade de France et l'UICN signaient un Accord visant à redynamiser le cadre d'initiatives pour la gestion du littoral.

En décembre 2004, le lancement de l'étude PDALM était organisé au travers d'un large forum d'information, de réflexion et de concertation entre tous les intervenants du littoral mauritanien, avec l'appui de nombreux experts de la sous-région et internationaux.

Cet évènement permit à la démarche du PDALM de bénéficier d'une notoriété facilitant les échanges et les prises de contacts avec les différentes parties prenantes tout au long du processus, ponctué notamment par les ateliers nationaux de mars 2005.

Cette dynamique de mobilisation pour le littoral largement structurée autour du PDALM, voit aujourd'hui se multiplier les nouvelles initiatives avec :

- L'organisation, par l'UICN, d'un atelier sur le renforcement des capacités de gestion environnementale de l'exploitation pétrolière en mars 2005
- la tenue d'un atelier débat sur le cordon dunaire en juin 2005
- différentes conférences au centre culturel français dont celle « Biodiversité : changement global et illustration pour la gestion des zones côtières »
- les secondes journées du Littoral prévues en décembre 2005 à Nouadhibou

Ces différents éléments montrent que le PDALM constitue donc avant tout un cadre dynamique permettant déjà de fédérer et d'articuler la participation de l'ensemble des secteurs et de la société civile dans le cadre d'une démarche qui se veut avant tout dynamique et itérative pour une meilleure gestion du littoral.

1 Antécédents du Plan Directeur d'Aménagement du Littoral Mauritanien

L'aboutissement de l'application des recommandations du comité technique d'harmoniser les actions sur le littoral, la volonté de toutes les parties d'harmoniser leurs approches, et l'action concertée des trois partenaires que sont le MPEM, le SCAC et l'UICN, ont permis le démarrage de la consultation pour l'élaboration, la consultation et la finalisation du PDALM.

Historiquement, l'élaboration d'un Plan d'aménagement du littoral s'inscrit dans le cadre de l'Accord de Coopération signé en 1990 entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, et l'UICN. Cet accord était principalement centré sur le Programme de Conservation des Zones humides, dont la IIème phase prévoyait dès 1993 un projet complètement dédié au processus de gestion du littoral mauritanien: le projet PALM. Le lancement du processus remonte à 1994 avec le premier atelier en 1994 conduit sous l'égide de la DATAR¹.

En 1995 intervient l'adoption de la Loi N° 95-009 portant Code de la Marine Marchande, et abordant en particulier la définition du Domaine Public Maritime. Cette même année est mené un Colloque sur le thème Environnement et Littoral (avec la contribution de la Commission Européenne), qui permet de valoriser les premiers travaux conduits sur les écosystèmes naturels du littoral mauritanien (projet BLM financé par la Commission Européenne), en particulier sur la biodiversité et la cartographie des écosystèmes littoraux, effectuée sur la base d'une interprétation de produits SPOT de 1990.

En 1996, un premier rapport de diagnostic du littoral mauritanien est présenté, assorti de recommandations cadres pour l'aménagement du littoral. Un premier zonage du littoral est proposé.

1997 voit le démarrage de la phase III du Programme UICN de conservation des zones humides dont le Plan Directeur d'Aménagement du Littoral Mauritanien constitue le produit central du projet PALM. La réflexion sur l'aménagement littoral **est élargie au plan régional**, avec la mise en place du Réseau Ouest africain de planification côtière.

En 1998, l'article 11 du décret fixant les attributions du Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime charge la Direction de la Marine Marchande de la gestion du domaine public maritime. Durant cette année 1998, la démarche du PALM va connaître de nombreux développements :

- Table ronde sur l'aménagement du littoral de Nouakchott
- Deuxième Atelier National sur l'Aménagement du littoral Mauritanien.
- Création d'une cellule du Plan d'Aménagement du Littoral Mauritanien.
- Ebauche d'un document de PALM reprenant les recommandations de l'atelier 98.
- Création d'un comité interministériel chargé de l'aménagement du littoral (décret du 29 juin 1998). Ce Comité est présidé par le MPEM.

¹ Direction de l'Aménagement du Territoire

- Définition de la mission et création d'un Comité Technique chargé d'assister le Comité interministériel d'Aménagement du Littoral (Arrêté du 13 décembre 1998)
- Premiers travaux de la cellule PALM visant à structurer la démarche et la programmation de l'élaboration du PALM
- La réflexion régionale se poursuit avec un atelier sur le changement à long terme de l'environnement côtier de l'Afrique de l'Ouest

Le décret du 29 Juin 1998 attribue le rôle de coordonnateur de l'élaboration du plan d'aménagement du littoral au Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime (MPEM)

En 1999, sur financement de la France, est réalisée la première carte du littoral mauritanien par le laboratoire GEOMER de Brest, en partie sur la base des images SPOT acquises par le projet BLM mentionné ci-dessus, mais également à partir d'autres sources d'imagerie acquises par GEOMER.

En janvier 2000, démarre la phase IV du programme zones humides de l'UICN. Ce programme prévoit un ensemble de réalisations concrètes dont la mise en place d'un PALM définitif, la création d'un Observatoire du Littoral, et l'élaboration des textes législatifs pour la gestion du littoral. Sur décision du Gouvernement mauritanien, la coordination du volet littoral de ce programme est confiée à la Direction de la Marine Marchande. Un nouveau document du PALM intégrant la cartographie réalisée en 1999 est publié.

En 2001, le Comité technique assistant le Comité Interministériel d'Aménagement du Littoral approuve les termes de référence pour la mission d'étude devant produire le Plan Directeur d'Aménagement du Littoral Mauritanien : PDALM.

Ces éléments permettent de constater que **le PDALM s'inscrit dans un processus initié depuis 1994**, et jalonné par différents ateliers, et la production de documents techniques intermédiaires, dont la cartographie réalisée en 1999, qui constitue un support fondamental pour le PDALM.

Le processus a été marqué par une succession d'évènements permettant de relancer la dynamique de la gestion de la zone côtière mauritanienne au sens large, et par plusieurs ateliers de concertation qui ont permis de sensibiliser les différents acteurs à la problématique de l'aménagement littoral.

Des décisions gouvernementales sont intervenues à plusieurs reprises montrant l'intérêt des autorités mauritaniennes pour cette démarche, et posant les préalables nécessaires à l'élaboration et la finalisation dans la phase actuelle :

- Existence d'une tutelle intersectorielle au travers du Comité Interministériel chargé de l'Aménagement du Littoral
- Existence d'une maîtrise d'ouvrage déléguée au Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime
- Existence d'un Comité de pilotage transversal et représentatif au travers du Comité Technique.
- Existence d'instruments qui doivent être consolidés et valorisés comme l'Observatoire du Littoral (service Aménagement du Littoral et Environnement Marin de la DMM).

Un fond cartographique utilisable du littoral est disponible, et une documentation diversifiée est accessible, même si certains éléments doivent être actualisés en fonction des évolutions récentes.

2 Démarche méthodologique

La méthodologie est en grande partie déterminée par les termes de référence de l'étude qui sont fournis en annexe 1. La composition de l'équipe mise en place par le consortium RCT-Africonsult est donnée en annexe 2.

2.1 Recueil des informations

Les Termes de Référence de l'étude PDALM mentionnent explicitement que les travaux **doivent être conduits sur la base des informations existantes**. Ceci implique que ces informations soient effectivement recueillies, exploitées (rendues compatibles lorsque cela est possible), et synthétisées, en vue de respecter le principe de simplicité, qui doit permettre aux documents produits d'être accessibles à des catégories d'acteurs diversifiés, dont certains ne sont pas spécialistes de l'aménagement du territoire, ou de la gestion et écosystèmes côtiers.

Le recueil des informations, qui a déjà débuté lors de la première mission, est conduit systématiquement auprès des différentes institutions, parties prenantes et projets, développant leurs activités dans la zone côtière. Les documents recueillis sous forme électronique ont été restitués à l'UICN lors de la dernière mission. La liste des documents consultés figure en annexe 3.

Il faut noter que l'accès aux informations (rapports, données, rares cartes) s'est souvent avéré difficile, sinon impossible, du moins par la voie institutionnelle. Il existe un réel cloisonnement et enclavement de l'information, qui ne facilite guère la tâche surtout lorsqu'il s'agit d'aborder des secteurs, et donc des institutions, diversifiés. L'esquisse de plan d'action pour la mise en œuvre du PDALM aborde également la question des informations manquantes en suggérant un ensemble d'orientations pour des recherches complémentaires, dont certaines sont déjà prises en charge par le plan quinquennal de l'IMROP donné en annexe du rapport.

2.1.1 La cartographie

La cartographie constitue dans tout document d'aménagement du territoire un repère central et commun pour l'ensemble des acteurs. Comme il est d'usage dans ce type de document, il s'agit nécessairement d'une cartographie **schématique destinée à l'illustration et à la discussion** des options et des prescriptions d'aménagement.

Différentes couvertures vectorielles et scannées ont pu être recueillies lors de la première mission, une grande partie fournie par l'Observatoire du Littoral. Celles-ci comprennent les éléments suivants :

- Couches géomorphologie du littoral produites par la mission GEOMER en 1999
- Couches infrastructures et zones de peuplement produites par la mission GEOMER en 1999
- Feuilles IGN scannées au 1/200 000 et 1/500 000ème (le calage de ces feuilles en WGS84 s'est avéré impossible, entraînant des incohérences majeures au niveau de la péninsule de Nouadhibou).
- Limites du parc du Diawling
- Les coordonnées prises au GPS des points correspondants aux forages ouverts le long de l'axe Nouakchott-Nouadhibou ont été fournies par la Direction de l'Hydraulique.
- Bathymétrie indicative fournie par l'IMROP.

Ces différentes couvertures ont été remises à l'UICN lors de la dernière mission.

Concernant la caractérisation des données utilisées, seule la notice de la cartographie du littoral a été fournie par l'Observatoire.

Ces informations ont été complétées par :

- Une mosaïque récente (1999-2001) d'ortho-images geocover TM (source :Landsat 7) au 1/250 000ème (1999 à 2001, bandes 7,4 et 2, pixel= 14,25m, UTM/WGS84, précision du calage : +/- 75m, orientation: nord vers le haut).

Afin de compléter ces éléments, la mission s'est trouvée dans l'obligation de numériser d'autres éléments indispensables à partir de cartes figurant dans la documentation recueillie :

- Tracé de la route Nouakchott – Nouadhibou (recalé à partir d'une série de points GPS fournis par M. Marret, assistant technique auprès du MDRE)
- Tracé de l'aqueduc de l'Aftout
- Positionnement des localités pour lesquelles des coordonnées étaient disponibles
- Limites de Wilaya, moughata et communes du littoral.
- Localisation des sites d'exploitation pétrolière de la société Woodside
- Localisation approximative des infrastructures du PNBA (à partir de la carte fournie en format image BMP non par le PNBA)
- Tracé indicatif des limites du tissu urbain de Nouakchott et Nouadhibou

Ces différentes couches restent indicatives

Enfin, la mission a recueilli sur place différents points au GPS, notamment concernant la localisation de différents établissements humains le long de l'axe Nouakchott-Nouadhibou.

La cartographie a été établie sous MapInfo, principalement parce que les couches de base GEOMER, avaient été reprises par l'observatoire du littoral dans ce format.

Il faut signaler que des difficultés importantes ont été rencontrées pour la mise en cohérence des différentes couvertures collectées (différences de systèmes de projection, de format, calages géographiques approximatifs, information parfois erronée, etc.). Ces différences notables relevées parmi les documents existants concernent notamment :

- La toponymie ;
- Les tracés des pistes (dont la qualification/classification n'a jamais pu être obtenue) ;
- Les points de peuplement ;
- Les limites administratives des communes et Wilaya ;
- La géomorphologie (dans certains cas).

Lors du travail d'élaboration provisoire, la mission a tenté d'arbitrer en fonction de ces différences, ainsi que de compléter éventuellement les données manquantes. Le document produit n'est pas un document topographique, et reflète évidemment ces différentes limitations, il constitue néanmoins actuellement le document le plus fiable et le plus complet produit à ce jour sur le littoral mauritanien, malgré toutes les réserves mentionnées.

La mission a également constaté un profond décalage entre la qualité des remarques émises par différents interlocuteurs ayant revu la cartographie provisoire, eux-mêmes pour partie intervenant dans ce domaine en Mauritanie, et les nombreuses limites du fonds d'information géographiques et cartographiques disponible dans le pays, et pouvant être exploité par la mission. Il est bien certain qu'on se trouve en Mauritanie dans une situation initiale en matière de cartographie numérique, où les contraintes ne sont pas uniquement techniques, mais aussi culturelles, par rapport à la diffusion d'une information rare, évidemment porteuse d'enjeux économiques, institutionnels, et même individuels.

Ce constat important conduit à différentes recommandations spécifiques qui sont formulées dans les mesures d'accompagnement du PDALM, notamment à la mise en place d'un plan géomatique national permettant de fédérer les standards techniques de production cartographiques et de faciliter l'intégration des informations.

Cette cartographie a été effectuée au 200 000ème comme stipulée dans les TDR, les tirages pourront être réalisés à des échelles plus petites, afin de faciliter la maniabilité des documents. S'agissant d'un plan directeur national, cette cartographie reste cependant avant tout illustrative et indicative.

2.1.2 Interactions avec les acteurs côtiers

Indépendamment des travaux conduits conjointement en ateliers avec les différents acteurs côtiers, les entretiens avec ceux-ci ont été conduits sur la base d'un guide interne préparé préalablement. L'utilisation de ce guide s'est vite avérée très limitante, compte tenu de la diversité des interlocuteurs et des points de vue. La première phase d'entretiens s'est déroulée durant la première mission de terrain conduite en Mauritanie. Ces entretiens ont été ensuite poursuivis par les consultants nationaux de l'équipe courant janvier 2005. Des entretiens complémentaires ont été réalisés ultérieurement entre février et Juin 2005.

Dans le cadre des *Journées de découverte du littoral mauritanien de décembre 2004* à Nouakchott s'est tenu le premier atelier de travail sur la démarche de planification initiée par le PDALM (Atelier PDALM)

2.1.3 Une démarche concertée et itérative

Compte tenu du délai relativement restreint imparti pour l'exercice, la méthodologie proposée pour l'élaboration et la finalisation du PDALM se fonde sur une approche concertée et **itérative** basée sur 2 principes complémentaires :

- **Une organisation en séquences de travail** permettant **d'alterner** les phases d'élaboration et les phases de concertation avec les différents acteurs côtiers. Ainsi, après une première mission de démarrage en décembre 2004 (voir annexe 3), l'équipe RCT/Africonsult a procédé à l'élaboration d'un document **PDALM provisoire**, qui a été présenté et discuté lors d'ateliers nationaux en mars 2005. L'annexe 4 présente les éléments issus de l'atelier tenu pendant les Journées de découverte du Littoral Mauritanien en Décembre 2004. L'annexe 5 présente les éléments issus des ateliers de mars 2005.
- A la suite de ces ateliers, le document a été revu, amendé et enrichi avant d'être présenté au Comité Technique d'Aménagement du Littoral en mai 2005. Le principe consistant à remettre d'abord un document provisoire discuté en atelier a permis d'ajuster le contenu et la portée du PDALM en fonction d'une revue élargie de ses perspectives d'application, telles que perçues par le Comité Technique chargé du littoral et les différents acteurs côtiers.
- **Une démarche d'élaboration alternant les phases d'analyse thématique et sectorielle, et des phases d'intégration** dans le cadre territorial du littoral des éléments issus de l'analyse. La cartographie a constitué le support de cette intégration.

Cette démarche itérative s'est traduite par une revue du document provisoire en fonction des observations reçues lors des ateliers de mars 2005. Là aussi, il a été nécessaire d'arbitrer entre des lectures souvent très différentes du document, et parfois contradictoires, traduisant la diversité du public impliqué dans la démarche. Certains acteurs familiarisés avec des documents d'orientation et de d'aménagement territorial ont trouvé le document trop lourd et exhaustif, tandis que d'autres le jugeaient au contraire insuffisamment détaillé.

L'Atelier PDALM a réuni un peu plus de 70 personnes représentant les acteurs clés du littoral mauritanien, issus de l'Administration, du secteur privé, de la société civile et de partenaires au développement dont :

- Administrations, ministères et institutions publiques : MPEM, port, MET, MMI, IMROP, Marine Nationale, primature...)
- Les partenaires et institutions internationales (Banque mondiale, GTZ, FIBA, PRCM, AFD, SCAC, UICN...)
- ONG's nationales: (A3PAM, Clean Beach, APEAH, Culture imraguen...)
- Université, recherche : (Brest, Nantes, Perpignan, Ministère Français de la recherche, Nouakchott)
- Acteurs privés : FNP, SMAP, Woodside...
- Collectives locales : Nouamghar, Nouakchott
- AMP : PNBA, PND
- Projet : PDPAS, Tanit...

L'atelier PDALM a permis un échange d'information et de réflexions entre les acteurs clés du littoral mauritanien et le consortium d'experts chargé d'appuyer l'élaboration du plan directeur d'aménagement du littoral mauritanien.

En particulier, les objectifs du premier Atelier PDALM étaient de :

- Sensibiliser et mobiliser les différentes parties prenantes autour de la démarche de planification et des enjeux liés au plan en cours d'élaboration ;
- Amorcer les discussions autour des scénarios envisageables pour l'aménagement du littoral mauritanien ;
- Faciliter la préparation des autres étapes prévues dans le processus d'élaboration du PDALM.

Les groupes de travail avaient pour thèmes :

- **acteurs et zonages**
- **prospective et scénarios**
- **modalités de zonage**
- **projets, politiques et institutions**

Le deuxième atelier DPALM s'est tenu les 30 et 31 mars à Nouakchott.

Sur base des trois dossiers distribués du PDALM (diagnostic, PDLAM version provisoire, annexes), Ces journées d'atelier se sont déroulées sous forme de groupe de travail dont les principaux thèmes visent :

- Une revue critique de la partie diagnostic du PDALM : Identification des parties à revoir, ou à compléter, ou des éventuelles omissions; Revue des options de prospective et scénarios.
- Revue du zonage proposé, et des prescriptions d'aménagement en fonction des points de vue des différents groupes d'intérêt ;
- Revue des modalités, notamment organisationnelles, institutionnelles et législatives (nouveaux instruments) de mise en œuvre et de suivi futur du PDALM sur la base du document proposé.
- Revue des modalités de la structuration, et des modalités d'organisation d'un programme d'actions prioritaires pour la mise en œuvre du PDALM.

Les groupes de travail avaient pour thèmes :

- Diagnostic
- Zonages et prescriptions d'aménagement
- Organisation institutionnelle, instruments et aspects législatifs pour la mise en œuvre du PDALM
- Programme d'actions prioritaires

L'Atelier PDALM a réuni environ 60 personnes issus des principales structures parties prenantes de l'aménagement du littoral :

- Administrations, ministères et institutions publiques : MPEM, port, MET, MMI, IMROP, Marine Nationale, CNRE, office national du tourisme...)
- Les partenaires et institutions internationales (PNDU, FAO, SCAC, UICN...)
- ONG's nationales : (Clean Beach, APEAH, A3PAM, Mer bleue)
- Université, recherche : (Nouakchott, Muséum d'histoires naturelles de PARIS)
- Acteurs privés : Woodside
- Collectives locales : N'Diogo, Keur Macène, Nouamghar, Nouakchott
- AMP : PNBA, PND
- Projet : PDPAS

2.1.4 Le PDALM : intégrer l'approche régionale et les engagements internationaux de la Mauritanie

Depuis le démarrage en 1994 des travaux du PALM, la **dimension régionale de la gestion des ressources marines et côtière s'est affirmée et concrétisée**.

La **subsidiarité régionale**² devient en effet évidente s'il s'agit de gérer des stocks halieutiques partagés (notamment espèces migratrices), ou encore d'envisager la conservation en fonction de critères biogéographiques pertinents (LME³ par exemple ou mers régionales).

L'importance de l'approche régionale est aussi manifeste s'il s'agit d'aborder des questions **prospectives** dans un contexte ouest africain **marqué par de grands projets structurants d'intégration**, comme ceux promus au travers de l'approche du NEPAD. Dans cette approche régionale, le PDALM devrait contribuer notablement au **bilan prospectif** développé par le PRCM⁴.

Le PDALM constitue également une opportunité de prendre en compte, et **d'internaliser** les engagements de la Mauritanie contractés dans le cadre des Accords Multilatéraux Environnementaux.

2.1.5 Limites et contraintes de la démarche

L'élaboration d'un Plan Directeur d'Aménagement du Littoral s'inscrit, dans le contexte mauritanien, comme **une démarche pionnière**, dans la mesure où il s'agit d'intégrer les stratégies sectorielles existantes **dans un cadre territorial**, et donc d'une approche nouvelle par rapport aux politiques sectorielles et intersectorielles (CSLP) existantes. Si les références issues des pays du Nord en matière d'aménagement territorial et côtier ont présenté un certain intérêt dans la construction de la démarche, le manque de données cartographiques n'a cessé de constituer un handicap majeur dans le développement du processus.

C'est principalement en matière **d'articulation et de coordination des compétences** que des évolutions seront probablement rendues nécessaires. Ces évolutions découlent bien sûr d'un étayage législatif qui doit être construit (comme la future loi littorale), mais qui pour être pertinent, applicable et appliqué, doit aussi souvent **se bâtir sur la durée** en fonction d'ajustements successifs **relayant** les situations et éclairages nouveaux créés par la démarche territoriale.

Issu d'un processus démarré depuis 1994, le PDALM objet de l'étude ne peut prétendre constituer un cadre définitif et figé pour l'aménagement du littoral. Il s'agit d'un instrument dynamique qui sera l'objet de procédures de révision. Si certaines des prescriptions revêtent un caractère évident et incontournable (en matière de protection de la nature notamment), d'autres, au plan institutionnel et organisationnel, nécessiteront d'être mûries et débattues en fonction des évolutions à venir (en particulier quant à l'évolution des compétences des collectivités territoriales). Le caractère rigide du PDALM doit donc être relativisé, et une distinction doit être introduite entre les prescriptions d'aménagement (zonages et vocations des espaces), et les orientations portant sur le dispositif de mise en œuvre qui ne peuvent pas raisonnablement être considérées comme opposable.

² Nécessité de recourir aux échelles adéquates pour traiter certains problèmes

³ Large Marine Ecosystems et Mers Régionales

⁴ Programme régional de Conservation Marine

2.2 Vers une politique du littoral

Les éléments collectés lors de la première mission en Mauritanie ont montré l'existence de nombreux cadres de stratégies sectorielles concernant les activités touchant au littoral. Ceux-ci sont intégrés au niveau du CSLP.

La mission n'a toutefois pas mis en évidence une politique globale du littoral, exprimant un projet national intégré et lisible pour cette partie du territoire. Les principales mesures *proactives*⁵ actuellement engagées concernent la valorisation du littoral central et Sud, au travers d'une **politique volontariste d'installation de pôles de pêche artisanale**, viabilisés par des actions de désenclavement et d'équipement.

Cette difficulté à mettre en évidence à ce stade un véritable projet national pour le littoral, dont le PDALM constituerait l'expression spatiale et en partie réglementaire et opposable, conduit à privilégier dans le Plan Directeur les mesures *préactives* favorisant

- l'adaptation aux changements futurs,
- la préservation des potentiels naturels et économiques,
- l'anticipation et la maîtrise des impacts des activités de mise en valeur,

qui s'organiseront encore probablement aussi en fonction de logiques surtout sectorielles. Cette orientation du PDALM vers la maîtrise des impacts est pertinente, si l'on considère dans la période actuelle que de nombreux éléments (axes routiers, disponibilité accrue en eau dans certaines zones) **vont concourir à accélérer considérablement et rapidement l'occupation du littoral.**

Il s'agit donc surtout aujourd'hui d'éviter qu'un développement trop rapide et désorganisé de cette partie importante du territoire n'handicape les possibilités de développements et de valorisation durable futurs. Celles-ci seront vraisemblablement stimulées par (i) l'ouverture continentale du pays, (ii) l'accroissement probable des investissements grâce à la rente pétrolière, et (iii) encadrée dans une **politique nationale stratégique** visant une valorisation ordonnée du littoral.

Les réflexions conduites dans le cadre de l'élaboration du PDALM au travers des différents ateliers doivent également avoir contribué à dynamiser la concertation nécessaire à une définition future des grands axes d'une telle politique.

⁵ De nature à orienter les changements et évolutions futurs

2.3 Prospective et scénarios

Les données recueillies lors de la première mission en Mauritanie ont permis de mettre en évidence d'importantes difficultés, s'il s'agit de mettre à contribution les méthodes de prospective formalisées. D'une part le délai imparti pour l'exercice ne permet pas d'établir un **chantier de prospective** viable et réellement participatif, d'autre part on ne dispose pas d'une visibilité minimale sur les états futurs de certaines variables motrices du changement, en particulier les effets de l'exploitation pétrolière en termes socio-économiques, et de capacité d'investissement public, **qui constituent des zones d'incertitude majeure**.

L'exercice prospectif demandé sera donc conduit principalement sur la base de l'expertise. Pour chaque horizon 2015 et 2030 devraient être proposés (i) un scénario dit **normatif ou stratégique**, envisageant la situation souhaitable d'évolution du littoral à partir des tendances lourdes déjà observables et d'une maîtrise satisfaisante des impacts; (ii) un scénario exploratoire **contrasté**, où les impacts d'un développement accéléré ne seraient pas l'objet d'une gestion adéquate.

2.4 Présentation du PDALM

Indépendamment de la carte déjà mentionnée, le PDALM définitif est présenté au travers de 4 documents complémentaires:

- **Un document méthodologique** reprenant les principales options de travail adoptées par la mission, ainsi que le déroulement de la mission et du processus de concertation. Ce document inclut également les produits issus des différents ateliers.
- **Un document introductif et de diagnostic** présentant les enjeux et éléments de bilan sur lesquels sont fondées les options stratégiques du PDALM.
- **Le PDALM proprement dit** reprenant les prescriptions d'aménagement et la notice de la carte. C'est ce document qui devrait être présenté, et approuvé par le Comité Interministériel chargé de l'Aménagement du Littoral. Ce document inclut **des mesures d'accompagnement**. Ces mesures seront d'ordre institutionnel, éventuellement législatif, et nécessiteront un travail ultérieur de discussion et de validation au niveau des instances concernées. Parmi ces mesures d'accompagnement, figurera un programme d'actions prioritaires à conduire dans un délai qui pourrait correspondre avec la première future révision et actualisation du PDALM en fonction des résultats qui seront issus des recherches complémentaires recommandées.
- **Une cartographie** au 1/200 000ème basée sur les éléments fournis à la mission par les différentes parties prenantes.

2.5 Remise des documents à l'issue des travaux

L'ensemble des documents exploités dans le cadre de la mission a été remis à l'UICN à l'occasion de la dernière mission en mai 2005. Ces documents comprennent :

- L'ensemble des couches géomatiques et projets de la carte du littoral, ainsi que les couches recueillies par la mission et qui n'ont pas été utilisées.
- L'ensemble de la bibliographie recueillie sous forme électronique.

Conformément aux TDR le PDALM est accompagné d'une carte au 1/200 000 et éditée à une échelle compatible avec la manipulation et la distribution d'une impression papier.

2.6 Le périmètre du Plan Directeur d'Aménagement du Littoral Mauritanien

Le PDALM recouvre partiellement les zones suivantes définies dans le projet de SNAT de 1993 :

- Zone 1 : Nouakchott et son environnement immédiat
- Zone 2 : le littoral au Sud de Nouakchott
- Zone 3 : Nouadhibou, le littoral au Nord et les communes de la voie ferrée

La mise en place d'une démarche concertée pour le Plan Directeur d'Aménagement du Littoral ne peut faire l'économie d'une **clarification de la notion de littoral**. La législation mauritanienne prévoit la définition du DPM de 100 mètres au-dessus de la laisse des plus hautes mers. Une seconde bande adjacente de 100m peut dans certains cas être juxtaposée à la première. **Mais il n'existe pas de définition plus globale du littoral.**

Il apparaît que la définition du littoral **dépend souvent de ce qui la motive**, depuis le littoral « étatique » limité au DPM, jusqu'à celui des aménageurs (bassin de vie où se diffuse l'influence économique de la mer), ou encore celui des environnementalistes, qui inclut les différents éléments naturels contribuant à la dynamique des écosystèmes marins et côtiers. Souvent plus que territoriale, cette définition du littoral **procède d'une réflexion fonctionnelle**, et débouche en fait sur une représentation collective assez généralement partagée, mais dont les limites territoriales côté terrestre restent globalement mal définies, y compris dans les législations les plus élaborées.

Le domaine public maritime et la définition du littoral :

Les articles 216 à 230 de la loi 95-009 du 31 janvier 1995 portant code de la marine marchande énumèrent les biens du domaine public maritime et fixent ses limites et son régime juridique.

Ainsi le domaine public maritime comprend :

- Le sol et le sous-sol de la mer territoriale. L'étendue de la mer territoriale est fixée en largeur à 12 milles marins par l'article premier de l'ordonnance 88-120 du 31 août 1988 portant délimitation et statut juridique de la mer territoriale, de la zone contiguë, de la zone économique exclusive et du plateau continental de la République Islamique de Mauritanie.
- Le sol et le sous-sol des eaux intérieures,
- Le rivage de la mer ou littoral,
- Les lais et relais de la mer,
- Les ports maritimes, leurs dépendances ainsi que les ouvrages publics situés hors de leurs limites,
- Les terrains soustraits artificiellement à l'action de la mer,
- Une bande littorale d'une largeur moyenne de cent mètres à compter de la limite haute du rivage de la mer.

Le domaine public maritime est couvert par un régime de protection dominé par les règles d'inaliénabilité, d'imprescriptibilité et d'insaisissabilité.

Le code de la marine marchande ne donne pas cependant une définition explicite du littoral qu'il confond avec le rivage de la mer. L'article 224 fixe ses limites entre les laisses de basse et haute mer. L'article 217 du code étend, tout de même ces limites à cent mètres à partir des rivages de la mer avec une possibilité d'extension à une centaine de mètres supplémentaires.

L'élargissement de la zone littorale est décidé par décret en conseil des ministres sur proposition du ministre chargé de la marine marchande.

« La mer territoriale de la République Islamique de Mauritanie s'étend sur une largeur de 12 milles marins comptée à partir des lignes de base suivantes : a) d'une ligne de base droite allant du Cap Blanc au Cap Timiris ; b) de la laisse de basse mer partout ailleurs. Les eaux situées en deçà de ces lignes de base font partie des eaux intérieures de l'Etat ».

« Le rivage de la mer, ou littoral, s'étend entre les laisses de basse et haute mer. Il est limité au point où les plus hautes mers peuvent s'étendre en l'absence de perturbations météorologiques exceptionnelles. »

La reconnaissance du rôle du littoral comme **un espace de développement** contribuant de multiples manières à l'économie nationale; comme la reconnaissance des différentes ressources qui y sont associées, conduit à une prise en compte **élargie plus sociale que territoriale de cette bande côtière** qui, sur le plan des régimes juridiques, **reste partagée entre le droit public s'appliquant sur le DPM⁶, et le droit privé s'appliquant hors du DPM proprement dit.**

L'émergence d'une notion spécifique, dite « de proximité de la mer » permet d'ajouter des règles et des procédures communes à chacun des deux espaces. Ces règles et ces procédures ont pour vocation de garantir **la compatibilité des usages** dans l'ensemble de la bande côtière, et d'harmoniser les modalités d'aménagement en fonction des impératifs de préservation de milieux naturels à la fois fragiles et vitaux pour l'économie nationale.

⁶ Domaine Public Maritime

En fonction de cette représentation fonctionnelle du littoral, tout zonage doit intégrer les usages et les acteurs en vue de proposer un système d'unités spatiales compatible avec la reconnaissance de responsabilités de gestion, qui peuvent éventuellement être l'objet de politiques contractualisées.

La notion de littoral se diffuse donc au travers des milieux terrestres situés hors du DPM en fonction d'un principe d'équilibre général du territoire, dont la gestion publique intègre la proximité de la mer, et en particulier les contraintes et risques naturels susceptibles d'affecter la sécurité et la pérennité des activités terrestres.

Le littoral reste donc avant tout un **territoire complexe** regroupant l'ensemble des milieux directement marqués et influencés par la proximité de la *mer côtière*. On conçoit bien que dans une telle définition, avant **tout basée sur des considérations fonctionnelles**, les limites du territoire côté terrestre **restent à définir dans chaque situation locale**. On distinguera successivement l'emboîtement des composantes suivantes de la partie terrestre du littoral :

- Le Domaine Public maritime
- Les territoires des collectivités ayant une façade sur la mer
- Les bassins de vie où s'effectuent la transformation et la commercialisation des produits issus de la mer.

On notera que la définition géomorphologique consistant à considérer les formations sédimentaires issues des dépôts et du façonnement par les courants marins, et liées à l'interaction des deux systèmes de sédimentation terrestre et marin (estran, cordons dunaires, systèmes lagunaires, formations deltaïques, eaux saumâtres, zones humides) dont le régime est en particulier lié aux marées, pourrait être théoriquement étendue à l'ensemble des milieux issus de la dernière transgression nouakchottienne.

Le même problème de délimitation peut également être posé du **côté maritime de l'interface littorale**. Une extension de l'espace maritime littoral à l'ensemble de la ZEE semble exagérée s'il s'agit de qualifier la *mer côtière*. Dans le cadre du PDALM, il semble que **la limite des eaux territoriales** (12 miles nautiques à partir de la laisse de basse mer) puisse être considérée comme pertinente, même si l'extension moyenne du plateau continental dépasse largement cette bande, et s'étende en moyenne à 30-40 miles.

Les ambiguïtés évoquées ci-dessus concernant la notion même de littoral sont également perceptibles dans d'autres domaines, où la diversité des acteurs et des parties prenantes a pour corollaire celle des points de vue. Certaines notions comme le zonage ou les vocations des espaces peuvent donner lieu à des interprétations réductrices par rapport à l'objectif fonctionnel de l'aménagement. Il existe en effet potentiellement de multiples façons de zoner le littoral selon le point de vue à partir duquel on se place. L'identification des vocations des espaces doit surtout préserver le caractère **multifonctionnel** de ceux-ci. Même si l'accent peut être mis de façon pertinente dans un secteur donné sur tel ou tel type d'activité, d'usage, ou d'occupation, celle-ci devra respecter le principe de **l'équilibre territorial**, notamment par le **respect des principes de compatibilité entre les usages**.

3 Annexes

ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE DE LA MISSION

1. GENERALITES

La côte Mauritanienne de 720 Km comprend, sur son côté terrestre, des terres basses désertiques (dont quelques secteurs sont en dessous du niveau moyen de la mer) et sur le côté marin une mer côtière large et peu profonde s'étendant vers le talus continental (à 10 Km de la côte en moyenne). La ligne de démarcation entre la mer et la terre n'est pas stable et oscille en fonction du niveau de la mer. Pendant la seule période du quaternaire le bassin côtier mauritanien a connu quatre grandes transgressions marines. Les vents dominants, généralement du nord ouest et modérés, en combinaison avec l'action modérée des vagues, les marées faibles et le manque relatif d'éléments résistants sur le littoral (tels que les rochers), ont dans leur ensemble contribué au développement d'une ligne de côte largement rectilinéaire avec une plage continue. Les vents dominants entraînent un transport intensif de sable du nord vers le sud, rendant la plage très vulnérable à l'érosion aux endroits où les flux de sédiments sont interrompus (par exemple, par la construction des jetées).

La plage est bordée par un système actif des dunes littorales d'une largeur variable selon l'endroit. Derrière le système dunaire actif, se trouve une série parallèle d'anciennes dunes fossiles. Le système dunaire actif est également vulnérable à l'érosion aux endroits où les échanges normaux de sables sont interrompus (par exemple, par la construction de bâtiments, l'extraction de sable ou la perte de couverture végétale). Les pertes économiques potentiellement entraînées par l'inondation de la ville de Nouakchott (supposant une hausse du niveau de la mer de 18 cm avant 2020) sont estimées à trois (3) milliards de dollars US dans le cas d'une rupture du cordon dunaire (CNI Mauritanie, 2001).

Les formations géologiques exposées de la zone côtière sont des rochers sédimentaires tertiaires, superposés sur des formations Crétacées et Jurassiques plus profondes. Des ressources importantes en eau douce se trouvent dans les rochers tertiaires. Des réserves pétrolières d'intérêt commercial ont été identifiées dans les rochers tertiaires et mésozoïques couvrant une grande partie du pays et de sa Zone Exclusive Economique (ZEE) maritime.

Les mers côtières de la Mauritanie sont exceptionnellement productives à cause de la remontée quasi-permanente des eaux froides du fond (système "d'upwelling") en combinaison avec des eaux peu profondes et une forte insolation. Un élément clé de la côte est le Banc d'Arguin, une zone étendue de bancs, îlots et chenaux dans la partie nord du littoral (correspondant à l'endroit d'un ancien delta) qui abrite une faune marine diversifiée et abondante attirant des millions d'oiseaux migrateurs. Parmi d'autres éléments il faut citer la péninsule rocheuse du Cap Blanc et l'estuaire du fleuve Sénégal qui correspondent, respectivement, aux frontières nord et sud de la Mauritanie.

Avant les années 50, le littoral Mauritanien était quasiment inhabité, à part la petite ville de Nouadhibou au nord (importante pour la pêche depuis le XVII^{ème} siècle) et le secteur du Banc d'Arguin, domicile des pêcheurs traditionnels (les 'Imraguen'). La majeure partie de la population était des nomades, vivant à l'intérieur du pays, et des agriculteurs concentrés le long du fleuve Sénégal dans le sud. Cette répartition ancienne des populations s'est modifiée à partir des années 60 et 70, suite à une série de sécheresses qui a rendu insoutenable la subsistance nomadique. De 50.000 personnes en 1960, la ville de Nouakchott est passée aujourd'hui à plus de 700 000 d'habitants, soit environs un tiers de la population nationale.

2. CONTEXTE DE L'ETUDE

2.1 Développements côtiers actuels et en cours

Aujourd'hui la richesse économique de la Mauritanie est basée essentiellement sur la pêche (40% des exportations) et l'extraction du minerai de fer (> 55% des exportations). Dû à l'upwelling le long de la côte, les ressources halieutiques sont exceptionnelles. Les récoltes dépassent 700.000 tonnes par an (avec une surexploitation évidente de certains stocks). L'industrie pétrolière est aussi en voie de développement rapide, notamment en zone côtière et marine.

La zone côtière a connu un développement considérable de son peuplement. Elle comprend la capitale Nouakchott et le principal port du pays, Nouadhibou. Elle devient le point focal du développement de cinq secteurs clés : la pêche, l'énergie (pétrole, approvisionnement en électricité), l'eau (approvisionnement, irrigation du bas delta du Sénégal), le transport (infrastructures routières et portuaires) et l'agriculture (fleuve du Sénégal).

Pêche

Le gouvernement s'est lancé dans une politique d'expansion des pêcheries artisanales et côtières pour compléter la pêche industrielle, déjà pleinement développée. Cette politique a conduit à l'établissement d'un port pour la pêche artisanale à Nouakchott et un projet de construction d'une ville de pêche entièrement nouvelle à Tanit, entre Nouakchott et le Banc d'Arguin. Sur une échelle moins importante, il faut signaler l'existence des campements saisonniers de pêche le long du littoral entre Nouakchott et le Banc d'Arguin ainsi qu'un projet Espagnol de construction d'un nouveau village de pêche près du village de Tiguent, au sud de Nouakchott. Enfin, le Projet de Développement de la Pêche Artisanale Sud (PDPAS) vise la création de trois pôles de développement sur l'ensemble de la côte au sud du PNBA. L'expansion de la pêche artisanale est supposée contribuer significativement à la réduction de la pauvreté, fondement de la politique de développement de l'Etat.

Agriculture

En Mauritanie, la production agricole est concentrée sur les rivages nord du fleuve Sénégal. Le fleuve Sénégal fait l'objet d'une convention tripartite entre le Mali, la Mauritanie et le Sénégal signée en 1972. L'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) est chargée de la mise en oeuvre de cette convention. Les trois pays se sont engagés pour la co-gestion de cette ressource cruciale. L'action la plus marquante dans le cadre de cette convention a été la mise en place de deux grands barrages (Manantali et Diama) permettant une meilleure irrigation des zones agricoles, la génération hydro-électrique et l'approvisionnement en eau douce de Nouakchott et d'autres villes, encore à définir. La présence du barrage de DIAMA a déjà eu des impacts hydrologiques importants touchant la zone côtière, notamment en limitant la remontée d'eau salée, en atténuant les apports en sédiments terrigènes et en desséchant les zones humides du bas delta (par exemple, les zones humides de Diawling).

Industrie pétrolière

L'industrie pétrolière pourrait être opérationnelle dans les 5 ans à venir dans des zones terrestres près de Nouakchott et sur plusieurs blocs marins « offshore ». La durée d'exploitation des premiers champs explorés est estimée entre 7 et 10 ans. Les premières exploitations « offshore » utiliseront des techniques de transfert direct vers les tankers. En revanche, de futurs projets, plus proches de la côte, pourraient nécessiter dans le futur la construction d'infrastructures sur le littoral.

Approvisionnements en eau et en électricité

Afin de sécuriser l'approvisionnement en eau potable de la ville de Nouakchott, un projet d'adduction depuis le fleuve Sénégal est en cours d'instruction.

A l'instar de ce projet, une ligne à haute tension amenant l'électricité du barrage de Manantali soutient le développement de Nouakchott.

Ces nouveaux approvisionnements en eau et en électricité auront l'effet de stimuler des développements sur le littoral compte tenu des possibilités d'approvisionnements secondaires entre le fleuve et Nouakchott.

Transport

1. Infrastructures routières

Afin de compléter le lien routier entre l'Ouest de l'Afrique et l'Europe, une nouvelle route se construit entre Nouakchott et Nouadhibou, en suivant un parcours proche de la côte jusqu'à l'entrée du Parc National du Banc d'Arguin.

Le port de pêche à Tanit, le village de pêche à Tiguent et les pôles du projet PDPAS seront desservis par des routes secondaires. Par conséquent, la Mauritanie se verra associée au phénomène généralisé de développement rapide de la côte de l'Ouest de l'Afrique. La nouvelle route servira pleinement à intégrer la côte mauritanienne dans ce phénomène macro-économique régional.

2. Les ports

La Mauritanie dispose de deux ports – l'ancien port de Nouadhibou dans le nord et le nouveau port de Nouakchott. L'ancien port de Nouadhibou, actif depuis le XVII^{ème} siècle, bénéficie d'eaux profondes et d'un havre naturel bien protégé par la péninsule de Cap Blanc. Aujourd'hui difficilement accessible par la route, ce port pourrait retrouver une importance régionale avec la construction de la nouvelle route vers le Maroc. Des plans d'extension du port de Nouadhibou sont déjà en cours de préparation. Le nouveau port de Nouakchott, par contre, souffre de plusieurs contraintes, notamment en matière de coûts de dragage et de défense contre l'érosion. Les deux ports font l'objet de plans directeurs qui devront être pris en compte et capitalisés dans la préparation du PDALM.

3 autres

Il est nécessaire de mentionner le projet d'un nouvel aéroport pour la ville de Nouakchott, qui se situera environ à trente kilomètres au nord de la ville à proximité du littoral.

Plan d'Urbanisme de la ville de Nouakchott

La communauté urbaine de Nouakchott est en train d'élaborer son schéma d'aménagement urbain (SDAU) appuyé par l'agence ADU à Nouakchott. Ce plan relève d'une importance capitale dans la planification littorale et couvre le secteur urbain de Nouakchott. La pleine intégration du SDAU dans le PDALM s'avère indispensable, notamment de part le risque majeur d'incursion marine qui menace plusieurs quartiers de Nouakchott.

Cette liste, non exhaustive, mentionne des réalisations qui peuvent indure le développement de secteurs tel que le tourisme. Même celui-ci reste très limité en Mauritanie, l'ouverture de la nouvelle route facilitera des liens avec le tourisme de la région.

Part ailleurs, la population de Nouakchott est également de plus en plus attirée par les loisirs qu'offre la plage

Dans ce contexte, il s'avère probable que le développement humain et économique de la Mauritanie sera concentré sur la côte et qu'une gestion adéquate des zones côtières et marines sera cruciale pour un avenir durable et prospère.

2.2 Contexte historique de l'étude

La nécessité d'un plan spécifique pour la côte mauritanienne a été reconnue dans les années 1980 quand le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) pour la Mauritanie a désigné la zone côtière comme une zone spécifique en matière d'aménagement. A la suite de l'identification de ces zones de développement, le gouvernement de la Mauritanie a cherché des partenariats stratégiques pour chaque zone. Vu l'importance du littoral pour la conservation et l'appui qu'apportait, à l'époque, l'UICN au PNBA et au PND, l'UICN a été sélectionnée comme partenaire pour l'élaboration du Plan d'Aménagement du Littoral (PALM).

L'initiative actuelle pour développer un plan d'aménagement du littoral mauritanien (PALM) a commencé avec un accord en 1991 entre l'UICN et la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Action Régionale (DATAR) du Ministère de l'Intérieur, de la Poste et des Télécommunications (MIPT). Cette collaboration a conduit à la réalisation d'une série d'études et deux ateliers en 1994 et en 1998. Une amorce de base d'information géographique a également été constituée par G. PENNOBER en 1999 sur l'ensemble du littoral avec comme objectif la production de documents actualisés.

Faisant partie du Ministère chargé de l'Intérieur, la DATAR disposait de compétences privilégiées pour convoquer et mobiliser les collectivités décentralisées (notamment les mairies).

En 1998, une décision du Gouvernement (décret du 29 juin 1998) a réattribué le rôle de coordonnateur de l'élaboration du plan d'aménagement du littoral au Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime (MPEM). La responsabilité spécifique a été donnée à la Direction de la Marine Marchande du MPEM. En même temps, deux nouveaux comités ont été créés - le Comité Interministériel chargé de l'Aménagement du Littoral (créé par le décret du 29 juin 1998) et le Comité Technique chargé d'assister le Comité Interministériel (CT, créé par l'Arrêté du 13 décembre 1998). Le Comité Interministériel chargé de l'Aménagement du Littoral est présidé par le MPEM et comprend des représentants des ministères suivants : MIPT, finances, mines & industrie, développement rural et environnement, équipement et transport, ainsi que le secrétaire général du gouvernement.

La réallocation des responsabilités pour le développement du plan d'aménagement côtier semble avoir retardé le processus d'élaboration du plan d'aménagement pour la zone côtière. Conformément à leurs obligations, la DATAR et l'UICN ont soumis un draft de plan d'aménagement du littoral mauritanien (PALM) en juin 2000. Ce document présente un zonage de la côte en sept (7) zones mais n'a pas pris en compte les divers scénarios de développement de la côte et n'a jamais été adopté.

Dans une initiative plus récente et parallèle, la DMM a développé des termes de référence d'une étude pour le plan directeur d'aménagement du littoral (PDALM) financée par le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de la France.

Le comité technique, forum commun de débat sur les questions littorales, préconisa très vite une cohérence et une harmonisation des projets. D'une part, le projet Plan d'Aménagement du Littoral Mauritanien PALM, processus facilité par l'UICN, et d'autre part, l'étude « Plan Directeur d'Aménagement du Littoral Mauritanien » (PDALM), appuyée par la Coopération Française.

Le Comité technique a aussi commissionné la préparation d'un projet de loi littorale. Le projet de loi actuel a été préparé dans le but d'intégrer l'expression des options politiques qui seront retenues dans le processus de planification. Sauf retard, le projet de loi est prévu pour la session parlementaire de décembre 2004. La rédaction du PDALM devra assurer la liaison entre la planification de l'aménagement du littoral et la loi relative à celui-ci.

2.3 Origine et approche des présents termes de référence

Les présents termes de référence ont été préparés par l'UICN à partir d'une mission de consultation en Mauritanie en juillet 2003. La mission a recommandé avec l'approbation du comité technique que des consultants soient engagés pour préparer directement le premier Plan Directeur d'Aménagement du Littoral Mauritanien (PDALM) en valorisant les informations et expériences déjà acquises. Conscient du besoin d'informations supplémentaires, le comité technique a également recommandé que le plan intègre un programme de recherche.

Cette approche visant à procéder directement à la rédaction de la première version du PDALM s'avère justifiée au vu des changements très rapides en cours sur la zone côtière (extension des ports, construction de nouvelles villes et villages de pêche, développement de l'industrie pétrolière, extension urbaine, construction de routes, nouvelles lignes à haute tension, pipelines d'eau etc.). Ces développements, en l'absence d'une planification rationnelle, risquent de compromettre les options de valorisation de la zone côtière, telles que le tourisme, l'urbanisme, la conservation et la défense côtière. L'approche s'inscrit dans le principe de précaution, car elle vise à limiter la mise en oeuvre de développements côtiers avant que des informations sur leurs conséquences soient disponibles. En même temps, l'approche tiendra compte des projets actuels du gouvernement énumérés ci-dessus (pêche, industrie pétrolière, extension urbaine de Nouakchott, extension des ports et construction de routes, construction des lignes à haute tension et du nouveau pipeline d'eau douce etc...).

3. OBJECTIFS DU TRAVAIL ET ORIENTATIONS POUR SA REALISATION

L'objectif principal du travail est d'élaborer, concerter et finaliser le premier 'Plan Directeur d'Aménagement du Littoral Mauritanien' (PDALM).

Les objectifs secondaires sont :

- A travers de multiples visites auprès des acteurs du littoral :
 1. s'assurer de la prise de conscience des décideurs de l'importance d'un plan directeur pour le littoral,
 2. d'appréhender au mieux les options stratégiques des différents partenaires,
 3. **proposer à ces acteurs des scénarios envisageables pour la zone côtière.**

Le plan directeur intégrera les préoccupations de l'ensemble des acteurs, dans le souci du respect des équilibres humains et naturels.

- Définir un programme d'actions urgentes nécessaires pour appuyer les objectifs du plan, estimer leur coût approximatif et identifier des sources potentielles de financement,
- Inclure, comme catégorie spécifique d'action urgente, des mesures adaptées pour atténuer les impacts des changements climatiques (notamment la hausse du niveau moyen de la mer) et estimer leur coût,
- Organiser et tenir un atelier national de présentation du PDALM.

3.1 Interlocuteurs pour l'étude

Le principal interlocuteur du présent travail est la Direction de la Marine Marchande (DMM) du Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime (MPEM) qui est chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique et de la réglementation dans les domaines de l'aménagement du littoral et la gestion du domaine public maritime. Au sein de la DMM, le service « Aménagement du Littoral et Environnement Marin » (ALEM) dispose de l'observatoire du littoral mauritanien, d'un SIG préliminaire et d'un fond documentaire spécialisé. Le service ALEM est constitué d'une équipe technique permanente appuyée par un consultant de l'UICN.

En parallèle, la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Action Régionale (DATAR) devra également être consultée en tant qu'institution chargée de piloter le PALM avant la réattribution effectuée par le décret de 29 juin 1998.

L'étude se déroulera sous la tutelle d'un comité de pilotage constitué du comité interministériel de l'aménagement du littoral, appuyé par son comité technique et son secrétaire. L'opérateur en Mauritanie sera l'UICN à travers son Bureau de Liaison à Nouakchott, et son consultant, responsable du projet PALM. L'ensemble du processus d'élaboration du PDALM se fera en collaboration étroite avec l'UICN.

Parmi les bailleurs de fonds à consulter (liste non exhaustive) il faut noter la Coopération Française (financement du PDALM, appuis au MPEM, au PNBA et à l'IMROP et appuis aux villes côtières), la Banque Mondiale (co-financement de la nouvelle route Nouakchott-Nouadhibou et du nouveau village de pêche de Tanit), la Coopération Espagnole (village de pêche à Tiguent) et la Banque Africaine de Développement (BAD) pour le Projet PDPAS.

Sur le plan quotidien et notamment en ce qui concerne la réalisation des travaux, les consultants sont censés travailler étroitement avec la DMM et l'UICN (Mauritanie) pendant toute la durée de l'étude.

Sur le plan technique, à part la DMM et l'UICN, les consultants devront consulter étroitement les membres du Comité Technique qui est chargé de suivre les travaux et donner ses avis techniques au Comité Interministériel d'Aménagement du Littoral à chaque étape. Les consultants devront consulter directement les acteurs individuels et institutionnels possédant des **informations relatives aux projets en cours mais aussi relatives aux visions stratégiques du gouvernement mauritanien**, y compris les divers organes de l'administration, les établissements publics, les ONGs, le secteur privé et l'OMVS (Organisation de Mise en Valeur du Fleuve Sénégal).

3.2 Missions des experts

Trois missions en Mauritanie devront être réalisées par les membres internationaux de l'équipe de consultants :

Mission 1 – Collecte des informations et consultations auprès des acteurs / décideurs ;

Mission 2 – Présentation du draft du plan directeur et de ses instruments de mise en oeuvre à l'atelier national et participation à l'atelier ;

Mission 3 – Présentation du draft final du plan au comité technique.

3.3 Les travaux demandés

Les travaux demandés sont:

- Collecter les informations disponibles, les documents et la littérature concernant l'aménagement du littoral et la gestion des zones côtières en Mauritanie ;
- Identifier et consulter les acteurs institutionnels clés pertinents de la zone côtière (y compris les promoteurs des grands projets de développement) notamment en matière de vision du futur développement de la zone côtière et de son rôle dans le développement du pays. Plus tard dans l'élaboration du plan, les acteurs seront à nouveau consultés pour avis et pour validation des versions provisoires. Cette étape est nécessaire pour parvenir à une réelle implication de chaque acteur dans le processus de planification ;
- Evaluer les plans et projets de développement actuels et leurs impacts à long terme, en se référant aux tendances actuelles (climatiques, biophysiques, démographiques, macro-économiques etc.) ;
- Définir un nombre restreint (2 à 4) de futurs scénarios divergents, basés sur une évolution différenciée des tendances susmentionnées, afin de fournir une base d'évaluation des options stratégiques pour la zone côtière (pour chaque scénario, il faut projeter sur 10 (2015) et 25 ans (2030)) ;
- Identifier les options stratégiques pour le développement de la zone côtière en Mauritanie basées sur les politiques clés de l'Etat (réduction de la pauvreté, développement durable de la pêche, du tourisme etc.) ;

- Tester les options stratégiques par rapport aux scénarios potentiels, afin d'identifier les meilleures options d'aménagement et de gestion du littoral et des zones côtières pour un développement national durable ;
- En se basant sur les étapes précédentes, formuler les buts, objectifs et activités du PDALM, rédiger le draft du plan et confectionner les cartes d'accompagnement en incluant :
 - un zonage de la frange littorale et les vocations des zones (y compris les sensibilités et les risques). Les zones de Nouakchott et de Nouadhibou feront l'objet d'une analyse plus fine.
 - les actions urgentes nécessaires pour appuyer les objectifs du plan, avec leur coût approximatif et leurs sources potentielles de financement ;
 - un programme de recherche destiné à compléter les données techniques manquantes ;
 - les éléments constitutifs permettant d'orienter les projets de décrets d'application de mise en œuvre et autres textes nécessaires à la mise en œuvre du PDALM ;
 - des propositions de réaménagement éventuel des structures de suivi technique et administratif
- Développer et réaliser un programme de communication afin de décrire et d'expliquer le plan, comprenant une présentation PowerPoint et un programme de présentation aux acteurs clés.

En élaborant les objectifs et le contenu du PDALM, les consultants devront tenir compte des critères suggérés de simplicité, légalité (l'aspect juridique) et la nécessité d'intégrer les grands projets existants de la zone côtière (ports, infrastructures, nouvelles villes etc.).

3.4 Informations à capitaliser

Les consultants sont censés procéder directement à l'élaboration du PDALM, sans faire d'études nouvelles. Pour cela, ils devront capitaliser toute information, étude et ressource pertinente et disponible, notamment (liste non exhaustive) :

Cartes et données géographiques à valoriser

Parmi les sources cartographiques et de données géographiques, il faut mentionner :

- Cartes topographiques nationales au 1 : 200.000 de l'IGN (Institut Géographique national) (basées sur des photos aériennes de 1953) ;
- Cartes urbaines au 1 : 500.000 (IGN) ;
- La série de cartes et les données rassemblées à travers des images SPOT de 1996 dans le cadre de l'étude intitulée « Plan d'Aménagement du Littoral Mauritanien (PALM) - cartographie des grands ensembles géomorphologiques et des infrastructures littorales » effectuée par Gwenaëlle PENNOBER du laboratoire Géomer (UMR 6554 CNRS) (novembre 1999) ;

- Les sources exploitées par l'étude Géomer (les cartes IGN, les cartes de la SOGREAH sur l'Aftout (= la zone d'élévation en dessous de la mer), le SIG réalisé sur la partie littorale du Parc National du Banc d'Arguin (PNBA), les cartes géologiques ;
- **Les cartes sédimentologiques des mers côtières élaborées pour l'IRD (ex-ORSTOM) (un set est disponible pour inspection auprès du PNBA) (Domain, F., 1985) ; L'observatoire du littoral mauritanien et son SIG, existant au sein du service ALEM de la Direction de la Marine Marchande (DMM).**
- **L'observatoire est construit autour de 5 thèmes – érosion côtière, accès à l'eau potable, socio-économie, infrastructures et pollutions terrestres et marines.**

Résultats du projet « Biodiversité du Littoral Mauritanien » (BLM)

L'étude Biodiversité du Littoral Mauritanien est assez intéressante et a fait l'objet du 'Projet Biodiversité du Littoral Mauritanien', sur une durée de deux ans (1994-1996) -financement Union Européenne-. Le projet consistait en une recherche et une formation. Il a été pris en compte par les rédacteurs du premier draft du Plan d'Aménagement du Littoral Mauritanien (PALM) soumis par l'UICN à la DATAR en 2000.

3.5 Les produits à livrer

- A la suite de la première mission, un rapport intermédiaire (résumé de la situation globale (intégrant les résultats des visites auprès des acteurs-clés, la proposition de méthodologie, le plan de travail),
- Un rapport d'analyse des options stratégiques de développement côtier et d'aménagement du littoral (comprenant l'analyse des options relatives aux scénarios identifiés),
- Un draft du Plan Directeur d'Aménagement du Littoral Mauritanien avec les cartes au 1/200 000 et un budget pour la réalisation des activités du plan,
- Les éléments constitutifs proposant les orientations des textes juridiques,
- Une présentation Power Point sur le PDALM (pour présentation aux comités techniques et interministériels ainsi qu'aux grands décideurs) et une version spéciale de cette présentation adaptée à l'atelier national prévu ;
- Une version finale du PDALM avec cartes (après validation et commentaires).

Les composantes prévisibles du PDALM

Le PDALM devra intégrer les éléments suivants (non exhaustifs) :

- Une description de la zone côtière intégrant ses rôles multiples, rédigée en langage non technique et adressée aux décideurs et acteurs de la zone côtière. Ce chapitre devra présenter une vue de la zone côtière dans un contexte large et une vision de son rôle dans le développement durable du pays.
- Une analyse des contraintes et des opportunités liées au développement côtier, avec une considération particulière pour les impacts prévus de la hausse du niveau de la mer.
- Une description des liens entre le PDALM et les plans sectoriels de développement y compris :
 1. Plans de développement et d'aménagement de la pêche ;
 2. Plan de développement de l'industrie pétrolière ;
 3. Plans d'autres secteurs (transport, tourisme etc....).

- Le texte du Plan Directeur d'Aménagement du Littoral Mauritanien ;
- Une série de cartes murales en couleur à l'échelle 1 : 200 000ème de la zone côtière démontrant clairement les développements existants et planifiés selon le plan de zonage écrit et en accord avec le texte du PDALM ;
- Les éléments constitutifs proposant les orientations des projets de décrets et d'arrêtés d'application nécessaires à la mise en oeuvre du PDALM.

Enfin, le PDALM devrait être présenté en classeur de bureau comprenant les éléments suivants :

- plan directeur
- les éléments constitutifs proposant les orientations des projets de décrets et d'arrêtés d'application
- cartes en pochettes plastiques
- CD ROM (en pochette) comprenant : la table des matières, le logiciel Acrobat Reader, des copies lisibles en PDF du Plan Directeur, des documents clés sur le littoral et les textes légaux.

3.6 Orientations sur la planification à travers des scénarios et la détermination des options stratégiques de développement

L'expérience humaine démontre que plus la prospective est lointaine, plus incertaines deviennent les évolutions économiques, technologiques, sociopolitiques et environnementales. L'objet principal de la planification à travers des scénarios est de tenir compte des incertitudes dans la détermination des options stratégiques.

La prise en compte de l'incertitude nécessite de penser en termes d'interprétations différentes mais néanmoins crédibles de ce qui se passe et de considérer les effets de ces processus ou tendances à long terme. Dans la planification à travers des scénarios, la discussion des options stratégiques se fait à la lumière de plusieurs avenir divergents potentiels. Cette approche aide à l'identification des stratégies prometteuses dans une diversité de situations futures possibles.

Dans le cadre de la présente étude, l'identification des scénarios devra se baser sur l'évolution des grandes tendances et processus dans les domaines de la macroéconomie (au niveaux national, régional et mondial), de la démographie (nationale et régionale) et de l'environnement (y compris le changement climatique). En particulier, l'identification des scénarios devra tenir compte des secteurs économiques clés (pêche, énergie, mines, transport, approvisionnement en services (eau, électricité), urbanisme, tourisme, agriculture etc.). Les scénarios devront être projetés sur environ 10 ans (jusqu'en 2015) et 25 ans (jusqu'en 2030).

3.7 Les étapes procédurales prévisibles de mise en place du PDALM, à la suite de l'étude

Partant de l'hypothèse que la concertation sectorielle avec les acteurs clés du littoral a abouti à un document de planification intégrant au mieux la vision de chacun et respectant les capacités sociales et environnementales de la zone côtière, et que le draft a été soumis et validé (du moins en partie) par ces acteurs, les étapes procédurales prévues de mise en place du PDALM sont :

- Préparation du draft du plan
- Validation du plan par le comité technique du comité interministériel
- Présentation du draft du plan au Comité Interministériel d'Aménagement du Littoral
- Présentation du plan et de ses instruments de mise en oeuvre à un atelier national des acteurs organisé par la Direction de la Marine Marchande (DMM)
- Examen des recommandations de l'atelier et révision du draft au vu des recommandations
- Présentation du plan final au comité technique
- Considération du plan final par le comité technique et formulation des recommandations au comité interministériel
- Considération du plan final et des recommandations par le comité interministériel et validation
- Présentation par la DMM du PDALM au Ministre du MPEM
- Présentation du PDALM au Conseil des Ministres par le Ministre du MPEM
- Adoption du PDALM par le gouvernement
- Promulgation du décret portant adoption du PDALM
- Mise en oeuvre et application du PDALM

Ces étapes ne sont ni exhaustives ni rigides et peuvent être adaptées en fonction du déroulement du projet en consultation avec les acteurs.

4. PROFILS ET EXIGENCES

Les consultants devront rassembler les capacités suivantes :

1. Expertise internationale reconnue en matière de planification du littoral et des zones côtières dans un contexte stratégique et macro-économique de développement national ;
2. Expertise professionnelle dans les domaines suivants :
 - Cartographie côtière et SIG pour la gestion côtière
 - Processus géomorphologiques, avec expérience particulière des zones côtières
 - Economie, ayant des expériences en modélisation macro-économique
 - Droit publique et droit foncier relatifs à la zone côtière.

Cette expertise indispensable sera de préférence complétée par :

- Expérience en planification à travers des scénarios projetés ('scenario planning') ;
- Expérience économique et en macroéconomie spécifique aux zones côtières ;
- Expérience en pêche et aménagement des pêcheries, notamment en pays tropicaux ;
- Expérience de travail avec l'industrie pétrolière, notamment dans un contexte d'exploitation pétrolière marine ('offshore') ;
- Connaissances particulières des mesures adaptatives contre la hausse du niveau de la mer ;
- Expérience de travail en Afrique de l'Ouest francophone ;
- Fortes capacités en communication et présentation.

Des consultants résidents en Mauritanie (préférentiellement des nationaux) seront engagés pour assurer la continuité du travail et la programmation sur place des activités clés (notamment l'atelier national).

La langue du travail sera le français.

5. DUREE ET CALENDRIER

La durée de la consultation sera de 6 mois. Le calendrier indicatif du travail se décomposera comme suit :

Mois →							
Phase du projet	Description des activités	1	2	3	4	5	6
<u>Phase 1</u> – Mobilisation de l'équipe, collecte des infos, consultation des acteurs et experts, premières analyses	▪ Mission 1 - consultations, collecte des infos ▪ Premières analyses ▪ Rapport préliminaire	→	→				
<u>Phase 2</u> – planification à travers des scénarios, rédaction du draft, présentation et concertation nationale du PDALM	▪ Identification des scénarios (2 à 5) ▪ Modélisation macro-économique ▪ Analyse des options stratégiques ▪ Rédaction du draft du plan ▪ Diffusion du draft du plan (notamment auprès des acteurs) ▪ Planification de l'atelier ▪ Mission 2 – présentation du modèle macro-économique, des scénarios identifiés, des options stratégiques analysées et du draft du plan directeur ▪ Atelier national		→	→	→	→	
<u>Phase 3</u> – Finalisation du PDALM et des instruments juridiques de mise en œuvre	▪ Rédaction de la version finale du plan ▪ Mission 3 – Présentation du plan final au comité technique et au comité interministériel ▪ Dernières révisions au plan (si nécessaires)					→	→

6. NOTATION DES OFFRES

Les offres techniques seront soumises au comité de pilotage et évaluées à travers le canevas suivant :

Aspect à évaluer	Note / points
Exigences	Obligatoire
Expériences relatives des consultants en rapport avec les exigences	50
Compréhension des Termes de Référence, valeur ajoutée aux TDR, méthodologie, programmation du travail	30
Qualifications, expériences et composition de l'équipe pour la mission (objectifs, travaux, produits)	20
Total	100

7. REFERENCES

(Listes non exhaustives)

Références générales

DATAR/SNIM 1998. Atelier National sur l'Aménagement du Littoral Mauritanien. Actes du 7 au 9 février 1998.

De Grissac, A J. 1996a. Préparation du PALM. Phase II. Diagnostic – Deuxième Version.

De Grissac, A. J. 1996b. Préparation du PALM. Phase III. Orientations générales pour le plan d'Aménagement du Littoral de Mauritanie. Juin 1996. 24 pages.

Marico, D., 2003. Analyse et capitalisation du document du plan d'aménagement du littoral Mauritanien. DMM/UICN juin 2003. 27 pages.

MIPT/DATAR, 1995. Aménagement du Littoral Mauritanien. Actes de l'atelier national sur le littoral Mauritanien. Nouakchott du 26 au 29 novembre 1994. UICN, Juin 1995. 148 pages.

MIPT/DATAR, 2000. Plan d'Aménagement du Littoral Mauritanien. Phase I. Juin 2000.

Myers, M., 1995. Coastal Zone Management in Mauritania. MSc thesis. University of Newcastle, UK. September 1995. 106 pages.

Ould Cheikh, A W, 1996. Biodiversité du littoral Mauritanien. Rapport de l'étude sociologique. CIRAD-EMVT. Mars 1996.

PNUD, 2001. Communication Nationale Initiale (CNI) Mauritanie, 2001. Communication de la Mauritanie dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le Changement Climatique. (Copie disponible auprès du PNUD, Nouakchott).

Richard, O. & Marico, D., 1998. Etude socioéconomique des villages et campements de pêcheurs entre Nouakchott et Mamghar. Projet de création d'une zone tampon au sud du PNBA. UICN Août 1998.

SDAL, pas de date. Schéma Directeur d'aménagement du littoral de Nouakchott (SDAL horizon 2010). Extrait du Schéma directeur d'aménagement urbain. Pages 62-68.

Toueileb, Dr Cherif O 1995. Contribution à l'aménagement du littoral Mauritanien. Nouadhibou, Mauritanie. 1995. 11 pages.

Thiaw, I & Campredon P. Littoral mauritanien – vers une planification intégrée. Communication présentée à l'atelier national sur la planification côtière. Novembre 1994.

UICN, 2001. '3. *Analyse de l'existant relatif au plan d'aménagement du littoral mauritanien (PALM)*' avec '3.1 *Liste des documents relatifs au PALM*' et '3.2 *Liste des fonds cartographiques relatifs au PALM et au Littoral Mauritanien*'. Extraits du rapport 'Rapport de Consultation PALM' préparé par UICN-Mauritanie Bureau de Liaison. Juin 2001.

UICN, 2003. Proposition technique pour la mise en place d'une structure d'Observatoire du Littoral en Mauritanie (Draft du juin 2003). Disponible auprès de l'UICN Mauritanie.

Références sur les ports

Ethman, A. A. O., 2003. Etablissement portuaire de la baie de Repos. Atelier sur les infrastructures portuaires et de développement des pêches. Communication EPBR. 5 pages. 01 juillet 2003.

Levoy, F., 1996. L'impact du Port de l'Amitié sur l'évolution du littoral de Nouakchott. Université de Caen. Laboratoire de Géologie Marine, Centre Régional d'études côtières Septembre 1996.

Moustapha, A. O. E. & Levoy F. 1997. Dynamique sédimentaire et évolution prévisionnelle du littoral de Nouakchott. Rapport d'avancement. Université de Caen (Laboratoire de Géologie Marine, Centre Régional d'études côtières) & Université de Nouakchott. Octobre 1997.

Site de développement - TANIT

Moustapha, A. O., 2003. Communication sur le projet port de Tanit et son étude d'impacts environnemental et social. Atelier sur les infrastructures portuaires et le développement des pêches. 9 juillet 2003. 11 pages.

ROCHE 2003. Projet de Création d'un Pôle de Développement de la Pêche côtière à Tanit. Evaluation des impacts environnementaux et sociaux. Rapport – Version Finale. Avril 2003. 224 pages + 2 Annexes.

Sources cartographiques (voir aussi UICN 2001)

Domain, F., 1985 : Carte sédimentologique à 1/200.000ème du plateau continental mauritanien (entre le Cap Blanc et 17°N.). Notice explicative n° 105 ; CNROP, ORSTOM, Paris. Disponible auprès de l'IRD à Paris. Copie retenue au bureau du PNBA, Nouakchott.

Textes juridiques (voir aussi UICN 2001)

Arrêté R-833 du 13 décembre 1998 fixant la composition et les missions du comité technique chargé d'assister le comité interministériel de l'aménagement du littoral.

Contrat type de partage de production d'hydrocarbures. 1994. 62 pages.

OMVS, 1985. Texte de la Convention relative au statut du fleuve Sénégal du 11 mars 1972 (amendée par la résolution no. 5/75 OCEG/MN.N du 16 décembre 1975. Haut Commissariat de l'OMVS, Dakar le 15 mai 1985. 6 pages.

Décret 1998-067 fixant les attributions du Ministère des Pêches et de l'Economie maritime et l'organisation de l'Administration Centrale de son Département.

Décret 1998-52 portant création d'un comité interministériel chargé de l'aménagement du littoral (CIAL).

Décret 2002-073 portant règlement général d'application de la loi 2000-025 du 24 janvier 2000 portant Code des Pêches.

DMM, pas de date. Direction de la Marine Marchande. Projet de décret relatif au domaine public maritime (versions française et arabe).

Lettre circulaire No. 012/98 du 08 novembre 1998 fixant les modalités d'implantation des campements et instaurant un système d'implantation à validité limitée.

Loi 2000-025 portant code des pêches.

Secteur pêche

COPACE (Comité des Pêches pour l'Atlantique Centre-Est) 1999. *Evaluation des Stocks et Aménagement des Pêcheries de la ZEE Mauritanienne*. Rapport du 4ème Groupe de Travail CNROP. Nouadhibou 7-13 décembre 1998. FAO, Rome. 1999.

MPEM 1998. Stratégie d'Aménagement et de développement du secteur des pêches et de l'économie maritime. 18 juin 1998.

Najem, N. O. M, 2003. Communication sur l'état d'avancement et les contraintes du Projet Pôle de Développement. Projet de développement de pêche artisanale (PDPAS). Atelier sur les infrastructures portuaires et le développement des pêches. Juillet 2003. 4 pages.

Rabat, M. J., 2000. Aménagement pour la pêche artisanale à Nouakchott. Nouakchott, le 13 décembre 2000. 6 pages.

Fleuve Sénégal et ses barrages

Duvail, S., 2001. *Scénarios hydrologiques et modèles de développement en aval d'un grand barrage. Les usages de l'eau et le partage des ressources dans le delta Mauritanien du fleuve Sénégal*. Thèse de Doctorat en Géographie de l'Université Louis Pasteur (Strasbourg I). 7 Septembre 2001. 313 pages.

Planification à travers des scénarios

Alcamo, J., G Kreilerman & R Leemans (eds) 1998. *Global Change Scenarios of the 21st Century*. Pergamon / Elsevier Science, Oxford.

Alcamo, J., 2001. Scenarios as tools for international environmental assessment. European Environmental Agency. Environmental Issue report 24, 1-31.

ANNEXE 2 : COMPOSITION DE L'EQUIPE

RCT et Africonsult ont mobilisé l'expertise suivante.

Poste	Expert proposé
EXPERTISE INTERNATIONALE	
Expert Planification côtière et SIG Chef de Mission	Jean Jacques Goussard, RCT
Planification intégrée et Scénarios	Philippe Macclenahan, RCT
Spécialiste en Aménagement du territoire	Raymond Labrousse, RCT
EXPERTISE NATIONALE	
Géomorphologie des zones côtières	Demba Marico, RCT
Economiste spécialiste en Modélisation macro-économique	Khayar Fall, RCT
Spécialiste des pêches	Ould Inejih Cheikh Abdellahi, Africonsult
Ingénieur du Génie Civil, spécialiste du génie côtier	Boudaye Fall, Africconsult
Cartographie côtière et SIG côtière	Cheikh SOW, Africconsult
Economiste des Pêches et méso économie	Debbe OULD SIDY ZEINE, Africconsult
Juriste droit public et droit foncier	Abdel Kader Brahim, Africconsult
PERSONNEL D'APPUI	
Coordination générale, contrôle de qualité, Planification	Laurent Delcayrou, RCT
Suivi technique	Jean Christ Yonga, RCT
Suivi de proximité « terrain »	Moussa Fall, AFRICCONSULT

ANNEXE 3 : EXTRAITS DE L'AIDE-MEMOIRE REMIS A L'ISSUE DE LA PREMIERE MISSION

**Compte-rendu de restitution présenté à l'issue de la mission au Comité Technique
charge de l'Aménagement du Littoral**
Nouakchott – 13 décembre 2004

La restitution de la première mission du processus PDALM a été tenue au travers d'un déjeuner de travail le 13/12/2004 à Nouakchott. Cette restitution a inclus une présentation brève effectuée par le chef de mission du consortium RCT/Africonsult (M. Jean-Jacques Goussard) assisté de M. Raymond Labrousse, M. Demba Marico, et M. Debbe Ould Sidi Zeine.

Le Président du Comité Technique a procédé à l'ouverture de la réunion, et a donné la parole au consortium RCT-Africonsult. Le temps imparti pour cette restitution étant restreint, il était demandé de procéder à une présentation résumée des travaux de la première mission.

La présentation s'est articulée sur 3 points principaux :

1. Résumé des étapes précédentes du processus PALM : ce court résumé a repris les différentes étapes du PDALM conduites durant les 10 dernières années, et a mis l'accent sur la pertinence de la relance du processus compte tenu des importantes évolutions récentes du contexte national, et des perspectives nouvelles d'occupation et d'équipement du littoral.

2. Cadrage du PDALM : le PDALM doit constituer un document de base utile et accessible à l'ensemble des acteurs du littoral. Dans ce but, le document doit présenter et intégrer les caractéristiques suivantes :

- **Un bilan clair, actualisé, et synthétique** de l'ensemble de l'information disponible sur le littoral mauritanien: la mission a pu constater que cette information pertinente sur le littoral mauritanien est multiple, mais dispersée, et qu'il reste parfois difficile d'y accéder. Le document du PDALM doit permettre d'offrir une vision globale et actualisée de ces informations regroupées et mises en relation. Ce travail de synthèse permettra également de proposer une situation de référence actuelle du littoral nécessaire à la mise en place future de dispositions de veille et de suivi.
- **L'internalisation des conventions signées et ratifiées par la Mauritanie**: les dispositions des conventions internationales évoluent rapidement, notamment au travers des recommandations de mise en œuvre formulées par les Conférences des Parties. La politique d'aménagement du littoral, dont le PDALM doit constituer le support, représente une opportunité importante pour la Mauritanie en vue d'assurer une meilleure internalisation de ses engagements internationaux.
- **Un bilan prospectif des grandes dynamiques d'occupation et de valorisation du littoral** : le PDALM inclut un exercice prospectif sur les deux horizons 2015 et 2030. Cet exercice doit permettre d'identifier des options stratégiques en fonction des scénarios prospectifs qui doivent être établis. Cet exercice prospectif doit prendre en compte deux grands ensembles de variables :

- a) **Les tendances lourdes de l'évolution du littoral** : ces tendances lourdes s'organisent principalement autour d'une politique volontariste d'occupation du littoral à partir de la distribution de pôles nouveaux de pêche artisanale le long de la côte. Ceux-ci peuvent être considérés comme précurseur d'autres développements locaux, en particulier touristiques. L'ouverture récente de l'axe routier structurant Nouakchott – Nouadhibou, associé à la mise à disposition de points d'eau le long de cet axe, ou encore d'autres grands projets comme l'alimentation en eau de Nouakchott à partir de la conduite de l'Aftout, vont contribuer à une probable densification de l'occupation du littoral. Celle-ci s'articulera probablement à partir des antennes reliant le littoral à cet axe routier Nord-Sud. Un accroissement rapide des flux de marchandises et de personnes est attendu le long de cet axe reliant les pays du Maghreb et l'Europe d'une part et l'Afrique de l'Ouest d'autre part. Cette importante tendance doit être prise en compte dans les scénarios qui seront établis comme l'a montré l'atelier « prospective » tenu à l'occasion des Journées de Découverte du Littoral Mauritanien. Parmi les autres grandes tendances à prendre en compte, l'avenir des ressources halieutiques occupe une place particulière, dans la mesure où les évolutions constatées ces dernières années restent préoccupantes pour les ressources démersales aux horizons 2015 et surtout 2030; même si elles semblent plus optimistes pour les petits pélagiques principalement exploités par les armements étrangers.
- b) **Les ruptures prévisibles** : ces ruptures concernent principalement les effets du changement climatique d'une part, et les conséquences en termes socioéconomiques et macroéconomiques de l'exploitation pétrolière émergente en Mauritanie. Concernant le changement climatique, plus que la montée du niveau de l'océan, ce sont surtout les effets conjugués et renforcés des événements climatiques extrêmes ou majeurs qui doivent retenir l'attention, compte tenu des horizons considérés. L'exploitation des hydrocarbures détermine un ensemble d'incertitudes sur les évolutions futures de la capacité d'investissement public, importante en matière d'équipement et d'aménagement, et sur le niveau des investissements privés, en particulier spéculatifs, en matière de bâti littoral.
- **Un PDALM orienté vers la maîtrise des impacts du développement et la prévention des risques naturels** : ces différentes incertitudes conduisent à préconiser une approche du PDALM privilégiant les prescriptions d'aménagements préactives, plutôt qu'une démarche proactive dont les bases économiques et politiques ne sont pas arrêtées à ce stade.
 - Dans cette présentation du futur PDALM, la mission a également insisté sur la nécessité d'offrir aux différents acteurs des repères et supports de réflexion communs, notamment à partir de la cartographie qui sera adjointe au PDALM.

Il a été proposé que le PDALM soit présenté au travers de deux documents complémentaires :

- **Le document du PDALM proprement dit** qui regroupera l'état des lieux, bilans et prospective, prescriptions d'aménagement. Ce document qui sera approuvé par décret du Comité Interministériel d'Aménagement du Littoral comprendra donc un ensemble de prescriptions d'aménagement rigides, qui pourront être l'objet de procédures d'actualisation.

- **Le second document** proposera une série d'orientations portant sur les évolutions et mesures d'accompagnement souhaitables en terme organisationnel, institutionnel, et législatif devant favoriser la mise en œuvre du PDALM. La nécessité de dissocier ces deux aspects apparaît évidente afin de préserver la flexibilité pour la mise en place de mesures d'accompagnement priorisées, dont pour certaines le financement restera à négocier ou à rechercher, ou qui pour d'autres risquent de se traduire par des évolutions institutionnelles devant être gérées et concertées sur le moyen terme.

3. Les limites de l'exercice : Différentes difficultés ont été mentionnées à l'issue de l'exposé effectué par le consortium RCT-Africonsult. Parmi celles-ci :

- L'éclatement de l'information dispersée dans les différents départements, et dont le regroupement nécessitera un effort particulier. Ce travail doit s'effectuer sur la base de l'information existante, alors que dans certains secteurs des carences existent pour lesquelles des propositions de recherche et d'étude seront formulées par la mission.
- La plupart des politiques sectorielles en Mauritanie ne sont pas spatialisées, à l'image même du CSLP, qui ne prend pas explicitement en compte cette dimension territoriale. La mise en place d'une nouvelle génération de politiques territoriales s'inscrit donc dans un processus d'ajustement des institutions et des procédures qui nécessite du temps, d'autant que les prérogatives dévolues à ce stade aux entités décentralisées (communales) ne leur confère pas un rôle déterminant en matière d'aménagement.
- Il existe une grande diversité de points de vue chez les différents acteurs par rapport au concept même du PDALM, et une harmonisation des notions et concepts clé semble nécessaire. Le PDALM provisoire proposera différentes définitions qui pourront être discutées lors des seconds ateliers nationaux en Mauritanie.
- Compte tenu des délais impartis et des données disponibles, la mise en oeuvre de méthodes formalisées de prospective (ateliers ou chantiers de prospective) n'est pas accessible dans le cadre de l'exercice, et la réflexion prospective sera essentiellement basée sur l'expertise et les ateliers étayés, lorsque disponibles, par les données recueillies. La mission a également souligné plus haut les incertitudes caractérisant des variables fondamentales et structurantes (en particulier effets de l'exploitation pétrolière sur l'économie nationale).

La mission a enfin tenu à remercier vivement les autorités mauritaniennes pour leur disponibilité lors des entretiens conduits durant cette première mission. Elle a également remercié l'UICN pour l'appui extrêmement efficace qui a été apporté, notamment au travers de la mise à disposition sans délais des données demandées, et pour l'organisation de la mission, qui a permis d'optimiser la courte durée de présence en Mauritanie.

Dans la seconde phase qui se poursuit après le départ de la mission, les experts nationaux du consortium RCT-Africonsult doivent poursuivre les entretiens et les consultations, pendant que l'équipe procèdera à l'exploitation des informations recueillies et à l'élaboration d'un PDALM provisoire destiné à être présenté et discuté lors de la seconde session d'ateliers nationaux, probablement en février 2005.

Entretiens conduits lors de la première mission et personnes rencontrées

Jeudi 2 décembre 2004

Trajet France- Mauritanie

Entretien initial avec M. Moussa Fall, directeur de Africonsult

Entretien initial avec M. Demba Marico, consultant national RCT

Vendredi 3 décembre 2004

Entretien préliminaire avec M. J. Georis-Creuseveau de l'UICN

Séance de travail introductive avec l'équipe d'Africonsult

Exploitation de la documentation

Samedi 4 décembre 2004

Exploitation de la documentation

Arrivée en Mauritanie de R. Labrousse consultant géographe RCT

Séance de travail avec M. Demba Marico consultant RCT

Briefing de démarrage de la mission

Dimanche 5 décembre 2004

Séance de travail avec M. Boudaye Fall consultant Africonsult

Entretien avec M. le Coordonnateur régional du PRCM

Cérémonie d'inauguration des Journées de Découverte du Littoral Mauritanien

Revue des couvertures SIG obtenues

Lundi 6 décembre 2004

Entretien avec le Directeur de la Marine Marchande (Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime)

Séance de travail avec M. Cheik Sow cartographe Africonsult

Entretien avec M. le Coordonnateur National de l'UICN

Entretien avec M. le Président du Comité Technique d'Aménagement du Littoral

Préparation de la présentation Powerpoint pour l'atelier PDALM du 9/12/2004

Assistance à la table ronde sur l'Aménagement du Littoral

Mardi 7 décembre 2004

Séance de travail en équipe

Présentation des travaux de l'Observatoire du Littoral UICN

Réunion avec M. Pradel conseiller auprès du SCAC de l'Ambassade de France

Réunion avec M. Marret, assistant technique auprès du Ministère du Développement Rural et de l'Environnement

Séances de travail en équipe pour la préparation des ateliers du 9/12/2004

Mercredi 8 décembre 2004

Réunion avec le Directeur et l'équipe technique du Parc national du Banc d'Arguin.

Réunion avec M. Georis-Creuseveau, préparation de l'atelier du 9/12/2004

Recueil de données SIG

Finalisation de la préparation Powerpoint pour l'atelier du 9/12/2004

Jeudi 9 décembre 2004

Présentation de la démarche PDALM et tenue des ateliers (Journées de découverte du Littoral Mauritanien)

Vendredi 10 décembre 2004

Visite de terrain du littoral de Nouakchott jusqu'au PK 28, entretiens de terrain.
Préparation de la bibliographie et revue des couches SIG

Samedi 11 décembre 2004

Exploitation de la bibliographie
Séances de travail avec les experts de l'équipe RCT/Africonsult

Dimanche 12 décembre 2004

Entretien avec le Directeur de l'Aménagement du Territoire (Ministère de l'Intérieur)
Entretiens avec le Directeur et l'équipe d'assistance technique du PNBA
Entretien avec M. B. Samuel assistant technique auprès Ministère des Affaires Economiques et du développement

Lundi 13 décembre

Entretien avec M. Cheikh Ould Ahmed, Directeur à la Direction de la Marine Nationale
Entretien avec M. Doumbé Bilé, juriste de l'UICN chargé de la préparation du projet de Loi littoral
Entretien avec M. J. Colman de la société Woodside, conseiller environnemental
Restitution auprès du Comité Technique chargé de l'Aménagement du Littoral

Mardi 14 décembre

Entretien de restitution avec M. le Directeur de la Marine Marchande
Entretien de restitution avec M. M. L. Ould Baba, Coordinateur de l'UICN
Entretien avec M. G. Chausse et Mme S. Picard de l'Agence Française de Développement
Entretien avec la coordination du Plan d'Action national pour l'Environnement
Réunion de travail et de planification avec l'ensemble de l'équipe RCT/Africonsult
Voyage de retour Mauritanie - France

ANNEXE 4 : ELEMENTS ET COMPTE RENDU ISSUS DU PREMIER ATELIER NATIONAL TENU PENDANT LES JOURNEES DE DECOUVERTE DU LITTORAL MAURITANIEN

Plan Directeur d'Aménagement du Littoral Mauritanien **Compte rendu de l'atelier « Acteurs, usages et zonages »**

L'atelier a regroupé une quinzaine de personnes.

LES ACTEURS ET USAGES

En introduction de la séance de travail, le président Alain MIOSSEC a proposé, avec l'aide des participants, une liste des principaux usages présents sur le littoral

- Pêche
- Extraction minière
- Urbanisation
- Recherche scientifique
- Conservation
- Tourisme
- Elevage et agriculture

En faisant un tour de table rapide, ces différents usages ont été exposés dans leur contexte mauritanien par les participants appartenant à ces différents items

Pêches

Cette activité représente un poids important pour l'économie mauritanienne et rassemble de nombreux acteurs : ministère, IMROP, Surveillance des pêches, fédération nationale, société privée de transport, d'usinier, de transformation....

De nombreux conflits existent au niveau des débarquements et en mer. Des conflits futurs peuvent survenir comme au niveau de l'exploitation pétrolière

Le cadre juridique définit des zones de pêches pour la pêche industrielle et pour la pêche artisanale et côtière

Au nord de Nouakchott, les pêcheurs traditionnels imraguen sont installés en villages côtiers.

Leurs villages représentent 16 points de débarquements fixés par arrêté du MPEM

Au sud les campements de pêcheurs ne sont pas permanents

Les pêcheurs artisanaux se divisent en différentes catégories : étrangers (sénégalais), mauritanien de N'Diogo, imraguen et néo-pêcheurs formés par les centres de formations issus parfois du secteur de la pêche industrielle en crise.

Les pêcheurs industriels sont des nationaux ou des européens dont les accords sont rediscutés en 2006 ou encore sous licence libre entre Mauritanie et d'autres pays dont ceux de l'ex union soviétique

Des conflits sont nombreux entre chaque type de pêcheurs et entre chaque type de pêche. (ex : au sein de la pêche artisanale, les conflits existent entre les pêcheurs nationaux et ceux de l'UE. D'autres conflits existent entre les pêcheurs artisanaux et industriels ...)

D'autre part, les prestataires de services (usines et mareyeurs), incitent à exercer une pression forte sur la ressource.

Actuellement, la stratégie nationale se fonde sur la mise en place de pôles de développement afin de fixer des populations sur le littoral et de les former au métier de la pêche (ex : du projet PDPAS pk 28, pk 144). Ces pôles de développement entraînent avec eux la mise en place de voie d'accès, de services....

Il y a une volonté politique d'occuper l'espace côtier et d'améliorer les conditions des populations conformément au CSLP.

Avant l'implantation de ces pôles de développement, l'occupation de l'espace était structurée de manière traditionnelle en village imraguen et en pêcheurs de N'Diogo migrant à NKC et NDB. Les villages imraguens s'égrènent le long de la côte au nord de Nouakchott de manière à laisser une distance entre chaque site de pêche suffisante pour que la ressource se reconstitue sans perturbation humaine.

Différentes questions ont été soulevées où ont été posées de manière volontaire : pourquoi n'y avait-il pas de village de pêcheurs au sud là où les pôles de pêches sont programmés ?

Ces pôles de pêche vont-ils provoquer des conflits d'occupation de l'espace ?

Ne faut-il pas réorganiser les pêcheries qui présentent déjà des signes de surexploitations..... ?

Extractions minières

Présence de différentes sociétés : WOODSIDE DANAPETROLEUM

Différentes étapes de recherche avant l'exploitation : recherche sismique

Tutelle mauritanienne : ministère des mines, direction des mines et direction des hydrocarbures

Phase d'exploitation prévue en 2006 via un FPSO pour l'exportation directe

Différentes questions ont été soulevées :

Y aura-t-il raffinage au niveau national ?

Qu'en est-il des productions de gaz et de sa nécessaire liquéfaction

Que seront les équipements à terre si une transformation et une consommation nationale est programmée

Les réponses n'ont pu être données pendant l'atelier.

Conservation

Un premier listing des aires protégées mauritaniennes et de leur tutelle révéla une grande diversité : le PNBA créé en même temps que les grands parcs africains, le PND créé pour stopper des effets négatifs de DIAMA.

Le PNBA est pris en exemple par son conservateur présent dans le groupe. Selon lui, le PNBA est un exemple à suivre pour le PDALM à la fois par les menaces qui pèsent sur le parc (route, projet TANIT, pétrole, pêche, aéroport ?) et par les méthodes de gestion du parc (intégration des populations...).

Les autres participants ont estimés quant à eux, que le PNBA était trop particulier pour être étendu à l'échelle nationale mais que l'expérience devait être prise en compte et dont la périphérie devait être considérée avec soin.

Le PDALM ne peut être un outil uniquement de conservation

Tourisme

Le tourisme présent sur la côte mauritanienne se présente comme de l'écotourisme (coopérative villageoise) avec un respect de l'environnement et un public très ciblé (ornithologue, résident expatrié...). Les nationaux se tournent également de plus en plus vers la côte pendant leur temps libre.

Les opérateurs touristiques pourraient se présenter dans le futur proche. Cependant les aspects sanitaires, l'accès à l'eau peuvent représenter un frein

Urbanisation

Un constat : Nouakchott s'étend toujours plus et le long des voies d'accès. La route de Nouadhibou ne fera qu'accentuer le phénomène. De nombreuses demandes d'autorisation de construire sont déposées auprès de l'administration de NKC, de NDB, de Tiguent.

Les administrations mauritaniennes telles que le ministère de l'équipement et du transport possède des plans des développements des voies d'accès (bretelle sur la route de NDB) ; des réglementations existent (urbanisme) des schémas directeur aussi SDAU NKC et NDB

« Pour les propriétaires, l'important c'est de posséder un terrain avec une façade sur la route ».

Sur la côte, la fragilité du cordon dunaire a été rappelée

Recherche

Non complet

Université de Nouakchott, institut de recherche IMROP : financés par de grands programmes

Les recherches scientifiques nationales et internationales permettent d'adapter les pratiques anthropiques ex la pêche: la taille des filets, le repos biologique...., ex : les changements climatiques et la conscientisation de la fragilité du cordon dunaire et de sa nécessaire préservation

Les aspects scientifiques de la recherche doivent être couplé aux besoins des collectivités

Elevages agricoles

Non bordé par manque de temps

A la fin de cette première énumération, il semble que la pêche occupe une place importante (centrale ????) au niveau de la zone côtière

LE ZONAGE

Après ces détails concernant les usages et les usagers, les aspects relatifs au zonage ont été très légèrement survolés pour aboutir au fait que de nombreux zonages existent (zonage physique, administratif, réglementaire) et que les zonages sont définis par un type d'usage et ne sont pas généralistes.

Selon Miossec, le zonage cristallise les conflits et en crée de nouveaux. Selon lui toujours, la nature peut combiner de nombreux usages mais le zonage attribue une fonction principale

La question de la définition de la zone littorale à l'est et à l'ouest a été soulevée également.

Plan Directeur d'Aménagement du Littoral Mauritanien Compte rendu de l'atelier « Projets, politiques et Institutions »

L'atelier a regroupé un nombre de participants relativement plus restreint que dans les autres ateliers tenus parallèlement. De façon chronologique, les travaux se sont déroulés selon la séquence suivante :

1. Un rappel des éléments juridiques pertinents a été effectué par le juriste du consortium RCT-Africonsult quant à la définition du littoral telle qu'évoquée dans les textes. Le groupe de travail a constaté que cette définition reste géographiquement très restrictive, et qu'une conception du littoral adaptée aux problématiques du développement durable se doit d'envisager plus globalement l'espace côtier au-delà des limites strictes du Domaine Public Maritime (bande de 100 m au-dessus de la laisse de la plus haute mer) et de la bande adjacente de 100m. qui peut lui être éventuellement juxtaposée.

2. L'étape suivante des travaux a visé l'établissement d'une liste des institutions dont les domaines de compétence touchent au littoral. Sans que la liste soit exhaustive, le groupe de travail a constaté que la grande majorité des départements disposent de compétences d'orientation, de régulation, et/ou de contrôle d'activités de développement dont l'emprise spatiale touche directement et parfois indirectement le littoral. Les difficultés liées à cette organisation sectorielle des compétences dans le cadre de la gestion d'un espace territorial ont été mises en évidence et constatées par le groupe de travail. Quelques cas concrets issus du domaine maritime ont été évoqués à titre d'exemple, et il est apparu que la nécessaire coordination interministérielle existe effectivement, mais généralement hors d'un cadre formalisé et systématique. Elle est mise en oeuvre opportunément lorsque des questions conjointes sont à traiter sous la forme de la mise en place d'une cellule ad hoc. Des possibilités d'arbitrage existent cependant au travers des instances interministérielles. La réflexion a porté sur les modalités d'une coordination intersectorielle efficace au travers d'instances interministérielles comme le Comité Interministériel d'Aménagement du Littoral.

3. Les stratégies sectorielles touchant au littoral ont été passées en revue, ainsi que leurs contributions dans le cadre du CSLP. Il apparaît de fait que l'expression territoriale de certaines de ces stratégies, et en partie du CSLP, n'est pas clairement déterminée.

4. Le rôle des collectivités territoriales dans la gestion littorale a été abordé. L'atelier a constaté que, les efforts de décentralisation étant en cours, ces collectivités (communes littorales) ne disposent pas encore des prérogatives et des capacités de gestion qui leur permettraient d'exercer un rôle central dans la coordination des aménagements côtiers. Elles contribuent néanmoins à la validation des plans d'urbanisme, **et leur rôle doit être pris en compte dans une approche prospective de l'aménagement littoral**. On constate également que les collectivités côtières plus structurées (en particulier Nouadhibou et Nouakchott), déjà dotées ou en voie de se doter d'instruments opposables d'aménagement urbain (SDAU) doivent être impliquées activement dans la concertation lancée dans le cadre de la démarche du PDALM.

5. Le point suivant abordé par l'atelier concerne les questions foncières liées à l'occupation des espaces du littoral. La maîtrise foncière ne semble pas assurée dans tous les cas, et des exemples récents d'occupation spontanée et spéculative d'espaces proches du littoral montrent que ces dynamiques peuvent se déclencher très rapidement. Des difficultés subsistent également dans la définition des prérogatives des différents ministères en matière d'attribution et d'occupation de zones proches du littoral. Ces différents points doivent être pris en compte expressément dans le PDALM.

POINTS DIVERS

La nécessité a été relevée de constituer et de valider un vocabulaire commun recouvrant des définitions partagées de différents termes clés : littoral, vocations, zonage, etc.. Comme mentionné dans la présentation en séance plénière du consortium RCT- Africonsult, ces définitions devraient constituer un préalable de nature à renforcer l'efficacité des futurs ateliers.

L'accent a été mis sur la nécessité de renforcer les capacités en termes de prévision météorologique et de mise à disposition de cette information auprès des usagers du littoral. Il a été signalé que la Mauritanie ne dispose pas d'un service de météo mer, mais que les données nécessaires, compte tenu de la bonne intégration internationale des services météorologiques, sont généralement disponibles rapidement à partir des données produites en France. La mise en place de dispositifs d'alerte précoce constitue de fait un élément clé de la prévention des risques naturels et majeurs, et doit être prise en compte dans le cadre du PDALM en cours d'élaboration.

La problématique spécifique de la baie de l'Etoile, où la proximité d'un centre urbain important (Nouadhibou), la multiplicité des acteurs, et la configuration particulière du site (en terme paysagers, usages, potentialités, vulnérabilité) déterminent une problématique de gestion qui peut être qualifiée de pilote, et dont les spécificités devraient être prises en compte dans le cadre du PDALM. L'opportunité de prévoir au travers du PDALM des zones pilotes d'aménagement concerté doit être prise en compte.

RECOMMANDATIONS

- Prise en compte du rôle des collectivités locales dans le cadre prospectif du PDALM.
- Renforcement du comité interministériel de l'aménagement du littoral. Il est envisagé qu'une telle instance puisse voir son fonctionnement pérennisé dans le cadre du suivi futur de la mise en œuvre du Plan Directeur d'Aménagement du Littoral Mauritanien.
- Le PDALM devra permettre de préciser dans le cadre territorial du littoral quelles sont les expressions des grandes orientations de la lutte contre la pauvreté.
- Prise en compte de la problématique spécifique de la Baie de l'Etoile.
- Le groupe de travail recommande une prise en compte effective des activités de conservation, et de la démarche de conservation/valorisation dans le cadre du PDALM, qui devra également privilégier l'expression du principe de précaution et de prévention des risques majeurs naturels dans les prescriptions d'aménagement.

Plan Directeur d'Aménagement du Littoral Mauritanien Compte rendu de l'atelier « Prospective et scénarios ».

METHODOLOGIE DE CONDUITE DE L'ATELIER

La démarche a été engagée sur les bases suivantes

Prise en compte de la courte durée pour la tenue de l'atelier (environ 3 heures) pour aborder un sujet aussi vaste que les évolutions possibles du littoral aux horizons 2015 et 2030 spécifiés par les TDR de l'étude PDALM.

Le niveau très préliminaire de la réflexion à ce stade de l'étude

Les marges d'incertitude très fortes pour certaines variables importantes comme les ressources en hydrocarbure, ou encore les hypothèses portant sur le poids des perturbations climatiques futures.

La réflexion a été conduite de manière très pragmatique portant :

Sur une identification collective d'un certain nombre de « moteurs » d'évolution possible de la zone littorale.

L'ébauche de quelques scénarios spécifiques à certains de ces moteurs d'évolution.

L'approche de quelques impacts en termes de développement durable (développement social, économique, et conservation de l'environnement) et de valorisation des espaces.

L'exercice s'est avéré évidemment très incomplet, notamment au niveau des interactions entre les variables et facteurs de changement abordés sous la forme de « check list ». Toutefois, et dans le temps imparti, cette réflexion collective s'est révélée très riche grâce à la contribution très active de tous les participants. On trouvera à la suite, exposés succinctement dans un ordre chronologique et non hiérarchisé la liste des thèmes abordés par l'atelier.

THEMES ABORDES

Les grands équipements structurants :

Equipement routier

- Importance de la route transcontinentale Europe-Maghreb-Mauritanie – Afrique de l'Ouest.
- Impact comme axe de desserte du littoral, point d'ancrage d'accès viabilisés futurs vers les villages et pôles littoraux, accélération de l'accessibilité de l'ensemble du littoral doublant les accès par la plage.
- Développement des activités futures liées au transit routier par cet axe.

Accès à l'eau potable

- **Projet Aftout:** importance évidente pour le développement de Nouakchott, potentiel pour l'axe littoral Nouakchott Sud : 10% du débit prévu à terme sera réparti entre Nouakchott et la prise d'eau.
- **Nouadhibou région Nord :** carence à terme des ressources en eau fossile, hypothèse de recours futur à la dessalinisation. Perspectives de baisse du coût de traitement des eaux.

Desserte électrique

- Importance de la ligne électrique à haute tension pour l'axe Nouakchott et Sud
- Perspectives offertes par le fort potentiel d'énergie éolienne sur le littoral

Urbanisation

- Importance croissante des 2 villes littorales Nouakchott et Nouadhibou : croissance prévue 1,2 millions d'habitants pour Nouakchott en 2020 (étude SDAU). Forte croissance envisageable pour Nouadhibou avec 400 000 habitants en 2020.
- Cas particulier du site partiellement inondable de Nouakchott en raison du changement climatique, intrusions marines par rupture du cordon littoral, pluies exceptionnelles.
- Absence de document topographique précis permettant d'évaluer le niveau de risque et les mesures de prévention.
- Besoins futurs d'accès aux espaces littoraux à usage récréatif pour les populations urbaines motorisées.
- Emergence lente mais probable d'agglomérations secondaires le long du littoral
- 4 pôles de pêche en projet, mais possibilité d'adjonction possible d'autres activités en liaison plus ou moins directe avec l'axe routier littoral.
- Renforcement de la pression sur les cordons littoraux, besoins en équipement et services de toutes natures.
- Multiplication des petits villages liées au développement encouragé de la pêche artisanale

Ports et aéroports

Perspectives d'extension portuaires futures, principalement liées aux activités minières (hydrocarbures, exportation du fer en croissance).

Ressources halieutiques

Ressources naturelles exploitées

- Développement de la pêche artisanale encouragé, difficultés des contrôles de prélèvement et risque élevé de surexploitation des ressources démersales proximales du littoral. Il est nécessaire de distinguer la pêche « de plage » et la pêche « de port ».
- Incertitudes sur les contrats avec les armements étrangers et l'exploitation des ressources pélagiques.
- Problématique de la valorisation sur place des ressources, intérêt du séchage-salage pour le marché africain notamment.
- Globalement les conditions de durabilité et les modes d'exploitation ne semblent pas assurés.

Ressources naturelles non exploitées

Perspectives sur les coquillages mal connues

Aquaculture

Pas d'évaluation disponible du potentiel, possibilité d'aquaculture en cage à étudier.

Tourisme littoral

Absence d'un inventaire des sites favorables du tourisme balnéaire
Le potentiel le plus intéressant serait situé au Nord du littoral

Tourisme de complexe hôtelier :

- Incertitudes quant au potentiel pour ce type de tourisme « Canaries » à l'horizon 2015.
- Probabilité d'investissements plus ou moins rentables et professionnelle en tant que placement spéculatif

Ecotourisme

- Potentiel centré dans le Nord du littoral autour du PNBA
- Séjours de courte durée et densité modérée compatible avec les objectifs de conservation du PNBA
- Produit touristique à jumeler avec le tourisme saharien.

Tourisme de transit

- Perspectives certaines associées au futur transit de la route transcontinentale
- Emergence probable d'une clientèle très variée et d'hébergements divers adaptés.

Tourisme national

Probabilités de développement certaines liées au taux de motorisation et à l'augmentation des revenus d'une partie de la population sous des formes très variées allant de l'hôtel à la résidence secondaire et au camping de Khaïma déjà pratiqué. Pour cette forme, besoins futurs en contrôle, petits équipements nécessaires à la protection du cordon littoral fragile.

Ressources minières

Hydrocarbures

L'exploitation est pratiquement lancée mais à un stade préliminaire voire prospectif ne permettant d'envisager et de chiffrer les perspectives réelles en matière de renforcement des capacités d'investissement public.

Impacts directs à prendre en compte :

- Compatibilité des activités d'exploration et d'exploitation avec la pêche
- Prévention des pollutions
- Développement des activités de service liées à la filière

Impacts indirects socio-économiques à anticiper à 3 niveaux :

- L'état, les recettes, et le potentiel d'investissement et d'équipement du pays.
- Les populations les plus proches de la redistribution des revenus issus de la rente pétrolière avec (i) une forte probabilité d'accroissement des investissements dans la construction (secteur BTP), d'autres investissements locaux ou l'exportation de capitaux.
- Le reste de la population, avec un accroissement probable du taux de motorisation et de la fréquentation du littoral.

Scénario à étudier : impact d'une croissance rapide des revenus pétroliers et des pressions de toutes natures susceptibles de s'exercer sur les espaces littoraux.

Autres ressources minières :

Gypse, indices de sables titanifères non évalués, sel en activité artisanale.

Ressources en eau fossile

Problématique de la capacité des nappes, en particulier dans le Nord, compte tenu des hypothèses de croissance peut être forte nécessitant de satisfaire les besoins urbains et industriels.

Ressources renouvelables terrestres

L'eau : pour l'essentiel fleuve Sénégal, et pour un faible pourcentage la nappe du Trarza.

Végétation : fragilité croissante du Sud au Nord avec l'aridité et la diminution corrélative de la capacité de résilience en cas de dégradation (difficultés d'implantation et de maintenance des travaux de végétalisation).

Système pastoral traditionnel avec sa gestion adaptée, risquant d'être fortement perturbé avec : (i) la multiplication des points d'eau ; (ii) la fixation des populations sur le littoral et le développement des petits élevages de case sédentaires ; (iii) la dégradation voire la disparition plus ou moins rapide de la végétation pérenne et fixatrice des zones littorales.

L'énergie

Fort potentiel éolien sur tout le littoral déjà évoqué, avec des performances techniques en pleine évolution.

Fort potentiel solaire, mais sensibilité à l'érosion des capteurs avec les vents de sable abrasifs. Important gisement d'économies d'énergies à aborder dans l'équipement des bâtiments climatisés

Perspectives évidentes en gaz et pétrole pour la consommation domestique.

AUTRES POINTS IDENTIFIES MAIS NON ABORDES

- Evolution dynamique du littoral et des courants côtiers
- Changement climatique
- Emergence des collectivités locales et structuration des acteurs dans la gestion future du littoral
- Gestion des pollutions
- Plan POLMAR / MARPOL
- Gestion des déchets domestiques et industriels avec des perspectives de croissance importante du volume à gérer..

**PLAN DIRECTEUR D'AMENAGEMENT DU LITTORAL MAURITANIEN
PDALM**

**PREMIER ATELIER
09 DECEMBRE 2004-03-03
NOVOTEL – NOUAKCHOTT**

UICN

-PPEM-

AMBASSADE DE France

NOM	INSTITUTION	TELEPHONE	MAIL
Brahim o. Mahfoudh	DFAA / MPEM	525 52 76	dfaa@mpem.mr
Wane Mamadou Tamimou	DPAC / MPEM	647 99 02	mamadoutaminou@yahoo.fr
Touré Aguibou	Ecole Nationale EMP	634 56 40 - 688 73 65	
Cherif o. Toueileb	DPI / MPEM	630 36 77	
Med Mahmoud Sadegh	SG/FMP	574 50 89 / 525 95 69, ...	
Moune Fall	Africonsult	630 11 60	
Cf BA pathé demba	Consultant /Mauritanie	645 22 12	bapathe2003@hotmail.com
Sidi Ould Aly	DMM / MPEM	641 26 71	sidi.dmm@mpem.mr
Jean Jacques GOUSSARD	RCT	663 14 57	ecsyst@club-internet.fr
Raymond LABROUSSE	RCT	663 14 57	com@rct-territoire.com
Brahim o. Abdelkader	RCT. Africonsult	635 68 58,	
Abdel Azziz O. Maleck	A3 PAM	636 09 92	abpac@yahoo.fr
.....illisi.	MPEM		
Med Mahmoud Lekhal	SMAP		smappelagique@yahoo.fr
Sid'Ahmed Hady	Port Autonome de NDB	636 01 07	sahady@mauritel.mr
Med el Moctar o. Mohamed	Direction Habitat urba.MET	650 76 71	medmoctar@mauritania.mr
Lamine Camara	DARH / MPEM	641 54 98	laminecam2000@yahoo.fr
Marret Frédérick	MDRE / SCAC		fredericmarret@laposte.net

**PLAN DIRECTEUR D'AMENAGEMENT DU LITTORAL MAURITANIEN
PDALM**

**PREMIER ATELIER
09 DECEMBRE 2004-03-03
NOVOTEL – NOUAKCHOTT**

UICN

- PPEM -

AMBASSADE DE France

NOM	INSTITUTION	CONTACT (téléphone/portable/e-mail)
Ahmed	Maire commune Mamghar	630 40 63
Teyib Ould Taleb	Chef service Informa./MPEM	653 47 48
Abderrahmane o. Heifed	Chef Service ADE/PNBA	525 85 41.
Ahme Jiddou o. Baba	Chef service Environ. C.U.N	
Dahmane O. Abde Salam	DMG / MMI	647 97 89 – 662 23 68

**PLAN DIRECTEUR D'AMENAGEMENT DU LITTORAL MAURITANIEN
PDALM**

**PREMIER ATELIER
09 DECEMBRE 2004-03-03
NOVOTEL – NOUAKCHOTT**

UICN

- PPEM -

AMBASSADE DE FRANCE

NOM	INSTITUTION	TELEPHONE	MAIL
Dr Sidi Med o. Moïne	Dir/PNBA	525 85 42	
Cheikh o. Khaled	DMM / MPEM	525 78 93	
Jade Ceoris Creuseveau	DMA /UICN PALM	661 32 83	jade.creuseveau@iucn.org
Stéphane Picard	AFD	525 25 25	AFDNouakchott@groupe.afd.org
Sow Cheikh	RCT/AFRCONSUL	630 71 02	
El Mactar o. Ramdane	UNIV.	650 96 21	
Demba Marico	RCT	632 12 31	dembamarico@yahoo.fr
Ahmed o. Senhoury	RMPC	631 01 02	senhoury@hotmail.com
Olivier Rue	PNDA	662 70 95	Olivier.rue- pnba@mauritanie.mr
Gwenaëlle Pennober	GEOMER(CNRS)BRE ST		
Thierry Guideberteau	CN/RS France		
Azza Mint Jiddou	IMROP	636 08 70	azzajiddou@yahoo.fr
Matthieu Bernardon	UICN	634 29 40,	Mathieu.bernadon@iucn.org
Abderrahmane o. Ahmed Babe	MPEM	641 99 49	
Med Bechir o. Med Haghoul	MET/ Metro	674 40 20	
Abdoul Souleymane	MET	639 18 22	
Kinadjian Lionel	MPEM/DARH	641 38 66	
Breuil Christophe	MPEM	688 07 80	christbreuil@yahoo.fr
Bâ Abdoul Sidi	MPEM	656 78 97, 529 61 85	
Mohamed o. Magif	MPEM	676 97 58, 525 99 70	
Mohamed Lemine o. Sidi	PNBA	680 69 06	

**PLAN DIRECTEUR D'AMENAGEMENT DU LITTORAL MAURITANIEN
PDALM**

**PREMIER ATELIER
09 DECEMBRE 2004-03-03
NOVOTEL – NOUAKCHOTT**

UICN

- PPEM -

AMBASSADE DE France

NOM	INSTITUTION	TELEPHONE	MAIL
Ely o. Samba	PNBA	641 21 57	ely-pnba@mauritanie.mr
Lemrabott o. Yarba	PNBA	657 60 48	ouldyarba@yahoo.fr
Abdallahi M Magréga	PND	525 69 22	abdmag@hotmail.com
Hegener, Kirsten	GTZ – PNBA	525 99 63	eco-pnba@gmx.net
Sidi Mohamed Med Cheikh	Directeur EMEMP	674 90 90, 574 90 84	
Med Mahmoud o. Dahi	Clear Beach	931 51 55	clean-beach mr@yahoo.fr
Med o. Mbareck o. Sweïlim	MPEM	641 97 86	mbarecs@yahoo.fr
Ly Mohamedou Abderrahmane	Marine Nationale	632 07 76	
Ahmed o. Gleïb	ONG APEAH	657 04 78	ahmedkleib@yahoo.fr
Colman Jeremy	WOOSIDE	669 18 75	jeremycolman@woodside...
Heap Jenny	Consultante (WOODSIDE)	669 18 75	
Med el Moctar o. Med el Hacen	Consultant (WOODSIDE)	630 70 66	mochacen@yahoo.com
.....	ONG culture des Imraguen	632 70 91	
Mohamed o. Seyidi	MM I / DH	631 29 16, 688 55 41	seyidiba@yahoo.fr
Ali Meher Taki	DMM / PALM	661 89 84	ataki2001@yahoo.fr
Sidi ali o. Sidi Boubacar	PDPA II / MPEM	641 17 05	
Med El Hafed o. Ejiwen	SFE / DPI / MPEM	525 79 05	
Mohamed o. Abidine	DPPP / MPEM	529 30 59	

**PLAN DIRECTEUR D'AMENAGEMENT DU LITTORAL MAURITANIE
PDALM**

**PREMIER ATELIER
09 DECEMBRE 2004-03-03
NOVOTEL – NOUAKCHOTT**

UICN

-PPEM-

AMBASSADE DE France

NOM	INSTITUTION	CONTACT (téléphone/portable/e-mail)
BRAHIM O. MAHFOUDH	DFAA / MPEM	525 52 76, dfaa@mpem.mr
WANE MAMADOU TAMIMOU	DPAC / MPEM	647 99 02, mamadoutaminou@yahoo.fr
TOURE AGUIBOU	ECOLE NATIONAL EMP	634 56 40 - 688 73 65
CHERIF O. TOUEILEB	DPI / MPEM	630 36 77
MED MAHMOUD SADEGH	SG/FMP	574 50 89 / 525 95 69, ...
MOUNE FALL	AFRCONSUL	630 11 60
CF BA PATHÉ DEMBA	CONSULTANT /MAURITANIE	645 22 12, bapathe2003@hotmail.com
SIDI OULD ALY	DMM / MPEM	641 26 71, sidi.dmm@mpem.mr
JEAN JACQUES GOUSSARD	RCT	663 14 57, ecsys@club-internet.fr
RAYMOND LABROUSSE	RCT	663 14 57, www@rct-territoire.com
BRAHIM OULD. ABDELKADER	RCT. AFRCONSUL	635 68 58,
ABDEL AZZIZ OULD. MALICK	A3 PAM	636 09 92, abpac@yahoo.fr
FALL ABDOUL KARIM	MPEM	630 73 91
MED MAHMOUD LEKHAL	SMAP	smappelagique@yahoo.fr
SID' AHMED HADY	PORT AUTONOME DE NDB	636 01 07, sahady@mauritel.mr
MED EL MOCTAR O. MOHAMED	DIRECTION HABITAT ET URBA/.MET	650 76 71, medmoctar@mauritania.mr
LAMINE CAMARA	DARH / MPEM	641 54 98, laminecam2000@yahoo.fr
MARRET FREDERIC	MDRE / SCAC	fredericmarret@laposte.net

NOM	INSTITUTION	CONTACT (téléphone/portable/e-mail)
AHMED OULD MERHHE	MAIRE COMMUNE MAMGHAR	630 40 63
TEYIB OULD TALEB	CHEF SERVICE INFORMA./MPEM	653 47 48
ABDERRAHMANE O. HEIFED	DDC/PNBA	525 85 41,
AHMED JIDDOU OULD. BABA	CHEF SERVICE ENVIRONNEMENT. C.U.N	
DAHMANE O. ABDE SALAM	DMG / MMI	647 97 89 – 662 23 68
DR SIDI MED O. MOÏNE	DIR/PNBA	525 85 42
CHEIKH O. KHALED	DMM / MPEM	525 78 93
JADE CEORIS CREUSEVEAU	DMA /UICN PALM	661 32 83, jade.creuseveau@iucn.org
STÉPHANE PICARD	AFD	525 25 25, AFDNouakchott@groupe.afd.org
SOW CHEIKH	RCT/AFRCONSUL	630 71 02 – csow@mr.refer.org
EL MOCTAR O. RAMDANE	UNIV.	650 96 21 mramdane@univ-mkc.mr
DEMBA MARICO	RCT	632 12 31, dembamarico@yahoo.fr
AHMED O. SENHOURY	RMPC	631 01 02, senhoury@hotmail.com
OLIVIER RUE	PNDA	662 70 95, Olivier.rue-pnba@maurintanie.mr
GWENNAËLLE PENNOBER	GEOMER(CNRS)BREST	Gwenaelle.pennaber@uni-reunion.fr
THIERRY GUINEBERTEAU	GEOLITTOMER CNRS NANTES	Thierry.guineberteau@humana.univ-nantes.fr
AZZA MINT JIDDOU	IMROP	636 08 70, azzajiddou@yahoo.fr
MATTHIEU BERNARDON	UICN	634 29 40, Mathieu.bernadon@iucn.org
ABDERRAHMANE O. AHMED BABA	MPEM	641 99 49,
MED BECHIR O. MED HAGHOUF	MET/ METEO	674 40 20, 641 35 75
ABDOUL SOULEYMANE	MET/SG PORTS ET VOIES NAVIGABLES	639 18 22,
KINADJAN LIONEL	MPEM/DARH	641 38 66, kinadjian.dearh@mpem.mr
BREUIL CHRISTOPHE	MPEM	688 07 80, christbreuil@yahoo.fr
BÂ ABDOUL SIDY	MPEM	656 78 97, 529 61 85
MOHAMED O. MAGIF	MPEM	676 97 58, 525 99 70
MOHAMED LEMINE O. SIDI	PNBA	680 69 06,

NOM	INSTITUTION	CONTACT (téléphone/portable/e-mail)
ELY O. SAMBA	PNBA	641 21 57, ely-pnba@mauritanie.mr
LEMRAH O. YARBA	PNBA	657 60 48, ouldyarba@yahoo.fr
ABDALLAHI MMAGRÉGA	PND	525 69 22, abdmag@hotmail.com
HEGENER, KIRSTEN	GTZ – PNBA	525 99 63, eco-pnba@gmx.net
SIDI MOHAMED MED CHEIKH	DIRECTEUR EMEMP	674 90 90, 574 90 84
MED MAHMOUD O. DAHI	CLEAR BEACH	931 51 55, clean-beach mr@yahoo.fr
MED O. MBARECK O. SWEÏLIM	MPEM	641 97 86, mbarecs@yahoo.fr
LY MOHAMEDOU ABDERRAHMANE	MARINE NATIONALE	632 07 76,
AHMED O. KLEÏB	ONG APEAH	657 04 78, ahmedkleib@yahoo.fr
COLMAN JEREMY	WOOSIDE	669 18 75, jeremycolman@woodside...
HEAP JENNY	CONSULTANTE (WOODSIDE)	669 18 75, jheap@sunrise.ch
MED EL MOCTAR O. MED EL HACEN	CONSULTANT (WOODSIDE)	630 70 66, mochacen@yahoo.com
AHMED OULD ABDELLA	ONG CULTURE DES IMRAGUEN	632 70 91,
MOHAMED O. SEYIDI	MM I / DH	631 29 16, 688 55 41 seyidiba@yahoo.fr
ALI MEHER TAKI	DMM / PALM	661 89 84, ataki2001@yahoo.fr
SIDI ALI O. SIDI BOUBACAR	PDPA II / MPEM	641 17 05,
MED EL HAFED O. EJIWEN	SFE / DPI / MPEM	525 79 05,
MOHAMED O. ABIDINE	DPPP / MPEM	529 30 59,
YAHYA OULD MOHAMED SABBAR	UICN DMM PALM	672 44 02
CAZALET BERTRAND	UNIV PERPIGNAN PROJET CONSDEV	
CHARLOTTE GOBIN	FIBA	637 99 63
DUCROCQ MATHIEU	FIBA	
PIERRE CAMPREDON	PRCM	
MOHAMED LEMINE OULD BABA	UICN	
PRADELLE JEAN MARC	COOPERATION FRANÇAISE	
BRAHIM ABDELWEDOUD	BANQUE MONDIALE	

ANNEXE 5 : PDALM - RAPPORT DE MISSION DE MARS 2005

1. INTRODUCTION

La mission RCT / Africonsult était composée des experts du bureau national Africonsult et de 3 experts du bureau RCT : M. Philippe Macclenahan, M. Demba Marico et M. JJ Goussard, chef de mission. Les experts expatriés RCT sont arrivés en Mauritanie le 26 Mars 2005 et sont partis avec M. Demba Marico à Nouadhibou du 27 au 29 mars 2005. Le compte rendu des entretiens conduits à Nouadhibou est donné en annexe 1.

Les seconds ateliers nationaux du PDALM se sont tenus à Nouakchott les 30 et 31 mars 2005. La liste des participants est donnée en annexe 2.

L'organisation initiale des travaux envisageait la mise en place de 4 ateliers et la conduite des travaux selon le schéma suivant :

1^{ère} demi-journée :

- Ouverture
- Présentation des ateliers en plénière par l'équipe du consortium RCT/Africonsult
- Travaux en ateliers sur une revue critique du diagnostic

2^{ème} demi-journée

- Travaux en ateliers séparés : (i) zonage et prescriptions d'aménagement ; (ii) modalités de mise en œuvre, institutions et législation

3^{ème} demi-journée

- Permutation des groupes et travaux en ateliers séparés : (i) zonage et prescriptions d'aménagement ; (ii) modalités de mise en œuvre, institutions et législation
- Présentation des travaux en ateliers pour l'identification du programme d'actions prioritaires

4^{ème} demi-journée

- Travaux en ateliers séparés sur le programme d'actions prioritaires
- Brève restitution en plénière par le consortium RCT/Africonsult.

Il faut signaler que l'assistance aux ateliers, plus restreinte que prévu compte tenu d'autres obligations de certains des participants a conduit la mise en place de deux ateliers au lieu des 4 initialement envisagés.

Dans l'ensemble les objectifs des trois ateliers ont été atteints, même si la mise à jour et à niveau nécessaire des participants sur la démarche et le contenu des documents a entamé de manière significative le temps disponible pour la réflexion et les échanges (en particulier pour les 2 premiers ateliers). En effet, de nombreux acteurs n'avaient pas pris connaissance de manière suffisamment approfondie du document, et la dimension pédagogique des ateliers s'est dans certains cas avérée prédominante.

2. COMPTE RENDU RESUME ATELIER « DIAGNOSTIC »

Les participants l'ayant souhaité, une présentation résumant l'objet et le contenu du diagnostic a introduit ces ateliers. Ensuite, des remarques d'ordre général ont concerné en particulier la structure et la clarté du diagnostic, proposant de davantage différencier état des lieux et enjeux et, sur la partie institutions, de bien séparer institutions et législation. Il a toutefois été reconnu que ce diagnostic demeure l'unique tentative à ce jour de rassembler et de mettre en cohérence l'information disponible sur le littoral. Les remarques pouvant entraîner une modification et/ou une clarification du diagnostic figurent en annexe 3 de ce compte rendu.

3. COMPTE RENDU RESUME ATELIER « ZONAGE ET PRESCRIPTIONS D'AMENAGEMENT »

Cet atelier a permis une revue systématique du système de zonage d'orientations préconisé avec les deux groupes de participants concernés. Cette revue a conduit aux recommandations suivantes :

- Assurer la cohérence entre la nomenclature des unités d'aménagement de la carte et celles présentées dans le document.
- Dissocier les vocations et les perspectives futures. Ces dernières doivent être conservées néanmoins mais dissociées de la vocation des zones.
- Liste des parties prenantes identifiées pour chaque unité à placer de manière uniquement indicative.
- Définir les termes techniques (coupure d'urbanisation, consolidation, etc...- glossaire)
- Des regroupements d'unités sont proposés (Chat Boul et Diawling), Baie de l'Etoile et unité N2.

Des extraits de la carte générale à plus grande échelle seront préparés pour chacune des unités d'aménagement ou groupes d'unités dans le cas des deux agglomérations Nouakchott et Nouadhibou (si un fond de carte vectoriel de la zone de Nouadhibou est mis à disposition de la mission). Ces extraits seront insérés dans le corps du document.

3. COMPTE RENDU RESUME : ATELIER « MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PDALM, INSTITUTIONS ET LEGISLATION »

L'atelier avait trois objectifs : compléter l'analyse institutionnelle et législative, y compris en ce qui concerne la pérennité du Comité interministériel, expliciter et commenter la proposition d'instrument de DAL, et ébaucher les étapes à suivre pour la mise en œuvre du PDALM. Cette dernière partie n'a pu être abordée par manque de temps. L'analyse institutionnelle a mis en évidence un besoin de clarification concernant la responsabilité en matière de cartographie marine, de gestion de l'eau et a signalé la création toute récente du Ministère du pétrole et de l'énergie (l'hydraulique serait dorénavant attachée au Ministère du développement rural).

Les discussions autour du Comité interministériel ont pesé le pour et le contre d'une telle structure en terme d'efficacité opérationnelle pour la mise en œuvre du PDALM. Les options entre démarche volontariste (observatoire, création de structure permanente de concertation pour la gestion du littoral) et de jure (loi littoral) ont été envisagées.

Les discussions autour de l'instrument DAL ont permis essentiellement d'expliquer le concept aux participants ; toutefois les suggestions suivantes ont été faites : associer les futurs comités des pêches locaux au processus de mise en place des DAL, inclure les DAL dans le projet de loi littoral, amender le code de l'environnement au sujet des DAL.

Le rapport définitif précisera de façon plus détaillée les éléments constitutifs des DAL, ainsi que la procédure de mise en œuvre de celles-ci.

4. COMPTE RENDU RESUME ATELIER « PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRE »

Les échanges lors de cet atelier ont été enrichissants et un ensemble d'actions prioritaires proposées. Parmi celles qui ont suscité le plus d'échange on retiendra : la création d'une structure permanente de concertation, la mise en place d'un système de compensation financières pour encourager la réduction de la pression de l'exploitation de certaines ressources naturelles utilisant les revenus du pétrole, instaurer le principe pollueur-payeur, réaliser un guide qui explicite la vocation du zonage du PDALM et l'état des lieux (objectif de contribuer à l'émergence d'une mémoire et identité littorale), renforcer la capacité à former, sensibiliser et vulgariser concernant l'importance de la protection du littoral, élaborer des plans de prévention des risques sur le littoral de Nouakchott, installer des instruments de mesure des courants, des marées et météorologiques sur le littoral, identifier les démarches locales à succès et les démultiplier (par exemple des systèmes de type comité de gestion de terroir pour les communes littorales ou les activités de sensibilisation à la gestion des déchets).

Dans le second atelier programme prioritaire, les travaux ont plus particulièrement porté sur l'opérationnalisation du PDALM au travers de thèmes prioritaires résumés comme suit :

- Mobilisation et sensibilisation de la société civile autour des enjeux littoraux : mise en place d'une association des acteurs décentralisés du littoral
- Production et gestion de l'information pour l'aide à la décision
- Mise en place d'un dispositif de veille littorale portant sur différents aspects : suivi des pollutions, mais aussi suivi des impacts des pollutions pétrolières, détection précoce des dynamiques d'occupation et de valorisation des espaces littoraux.

En ce qui concerne le suivi précoce des impacts de la production pétrolière, il a été recommandé que la mission puisse reprendre les éléments pertinents issus des ateliers nationaux tenus en mars 2005 sur ce thème.

ANNEXE 1

Les consultants du cabinet RCT, Jean Jacques GOUSSARD (chef de mission), Philippe MACCLENAHAN et Demba MARICO ont effectué une mission de travail à Nouadhibou du Dimanche 27 au Mardi 29 mars 2005.

La mission avait pour objectifs :

- Valider le zonage effectué par le PDALM provisoire
- Discuter avec les différents acteurs de la région de Nouadhibou
- Apprécier les dynamiques engendrées par la construction de la route Nouakchott-Nouadhibou

L'équipe RCT a pu visiter toute la zone concernée par le zonage PDALM, depuis le Cap Blanc (Réserve Satellite du Cap Blanc) jusqu'à l'entrée de la ville (le bouchon). Cette visite a permis de valider le zonage proposé dans le document PDALM mais surtout d'appréhender les dynamiques et les tendances en cours dans cette ville.

De nombreuses rencontres ont eu lieu dans le but de discuter avec les différents acteurs parties prenantes de l'aménagement du littoral de Nouadhibou aux fins de connaître la nature de leurs activités, leurs impacts sur le littoral, les préoccupations des uns et des autres, leurs visions du PDALM et de ce qui est attendu de ce document.

Ainsi, dès le 27 en fin d'après midi, l'équipe a rencontré l'équipe de l'UICN. Cette entrevue avait pour objet de faire le point avec l'équipe RCT sur l'ensemble de la mission en Mauritanie (26 mars au 04 avril 2005), et de recueillir les premiers commentaires sur le document provisoire.

Les institutions suivantes ont été rencontrées le 28 mars:

- L'Etablissement Public de la Baie du Repos (EPBR). Les entretiens ont porté sur : présentation de l'EPBR, activités et impacts, pollution, ensablement, projet extension de l'EPBR.
- La Mairie de Nouadhibou :
- La Fédération Nationale des Pêches de Nouadhibou. Les entretiens ont porté sur : présentation de la FNP, activités, perception du PDALM et attentes.
- La SNIM. Les entretiens ont porté sur : présentation de la SNIM, activités et projets d'extension
- Mr Jean Claude Lefeuvre, professeur en appui à la thèse de M. Amadou Ly sur la Baie de l'Etoile

L'équipe a également eu des entretiens avec l'IMROP et le PAN le 29 mars :

- IMROP. Les entretiens ont porté sur : présentation de l'IMROP, mise en place du suivi des pollutions côtières, monitoring des impacts de l'exploitation pétrolière et observations sur le document provisoire.
- PAN. Les entretiens ont porté sur : les plans de développement du PAN, les pollutions, le trafic, l'enlèvement des épaves, le dragage, le port pélagique.

Le 29 mars en milieu de matinée l'équipe est rentrée à Nouakchott par avion pour préparer les ateliers du 30 et 31 mars 2005.

Liste des personnes rencontrées

Jade CREUSEVEAU	Chargé du PDALM	UICN
Sidi O. BRAHIM	D.A.G.	EPBR
Abdel Aziz O. ETHMANE	D.T	EPBR
Mohamed Mahmoud M. Sidina Sadegh	S.G	FNP
Doudou FALL	S.G.A	FNP
Jean Claude Lefeuvre		
Ahmed Salem O. SID' AHMED	D.G.A	IMROP
Mamadou Aliou DIA	Conseiller	IMROP
Azza Mint JIDDOU	Conseiller	IMROP
Cheikh Abdallah INEJIH	Conseiller	IMROP
Sid' Ahmed HADY	D.T.	PAN
...	Attaché de Direction	SNIM
...	Maire Adjoint	MAIRIE

ANNEXE 2

Eléments retenus en vue de la modification du document provisoire de diagnostic

A propos des documents provisoires, des observations écrites ont été reçues par la mission de la part du conseiller au près du Ministre de la Pêche et de la part de la FIBA, UICN et du PRCM.

A ces observations s'ajoutent les différents apports et suggestions formulés par les participants aux ateliers. Ces apports se structurent comme suit :

Document de diagnostic

- *Réordonnement du document et des différents chapitres en vue d'une meilleure cohérence, lisibilité, et d'une dissociation systématique de l'état des lieux et des enjeux qui sont à développer.*
- Le chapitre concernant la conservation sera inséré dans un chapitre plus général traitant des aspects transversaux et intersectoriels en liaison avec une prise en compte des OMD et du développement durable.
- Actualisation des données en particulier du secteur de la pêche en fonction des réunions plus récentes du groupe de travail. Les autres points plus spécifiques à traiter dans toute la mesure du possible concernent :

Points divers

Eléments complémentaires demandés sur l'effectivité des SDAU (le SDAU de Nouadhibou n'est pas approuvé et celui de Nouakchott est récent).

Cartographie

Supprimer la mention Maroc des différentes cartes

Placer la cartographie des zones de pêche

Placer les points de débarquement relevés par l'enquête IMROP sur les points de débarquement

Actualisation des limites administratives

Complément d'information sur le zonage proposé pour le Diawling si la cartographie correspondante est mise à disposition de la mission.

Il importe ici de mentionner que comme dans tout plan d'aménagement de niveau national, la cartographie jointe au PDALM est un document indicatif dont l'objet est d'illustrer des localisations et des vocations d'espaces. il ne s'agit ni d'un schéma d'aménagement, ni d'un document cartographique opposable, ni d'un document topographique de référence.

Aspects physiques et climatologiques

Recherche et ajout d'informations sur l'évolution récente des vents

Distinction courants généraux et courants secondaires (carte des courants à placer)

Peuplement et démographie

Revue des dynamiques démographiques et migratoires vers le littoral à ajouter
Aspects complémentaires à insérer sur l'armature des villes secondaires
Emprise du bâti et évolution des quartiers littoraux de Nouakchott

Cadrage macro-économique

Développement des aspects macro-économiques liés au CSLP
Revue de l'apport des activités côtières au PIB
Revue des composantes littorales du PIP

Parties prenantes et institutions

Approfondissement des rôles et prérogatives des collectivités territoriales
Actualisation du cadre institutionnel en fonction des modifications intervenues récemment

Insertion du littoral

Liaisons aériennes : point à développer

Développement des relations avec l'Afrique du Nord et l'Europe

Pêches

Revue du chapitre en modérant différentes appréciations, notamment sur les méthodes de contrôle des prélèvements.
Ajouter aspects formation et renforcement des capacités
Contrôle qualité et certification laboratoires de référence
Relations entre la pêche et les autres fonctions littorales
Pêche fantôme et dégazage

Sources des données géographiques

Etablir un tableau avec les sources des données géographiques : les principales données ont été soit numérisées par le consortium, soit tirées

Actions en cours ou projetées

Listing des projets en cours ou projetés dans les différents secteurs touchant le littoral

Annexes

A compléter avec les termes de référence
A compléter avec les documents issus des ateliers nationaux (participants et compte rendu)

**PLAN DIRECTEUR D'AMENAGEMENT DU LITTORAL MAURITANIEN
PDALM**

**DEUXIEME ATELIER
30 ET 31 MARS 2005-04-04 NOVOTEL – NOUAKCHOTT**

UICN

- MPEM-

AMBASSADE DE FRANCE

NOM	INSTITUTION	TELEPHONE	MAIL
Sidi Ould Aly	DMM : MPEM	525 7893 / 64126 71	sidi.dmm@mpem.mr
Mme Nyera Khan	Cood. Affaires mauritaniennes	6674809	nyera.khan@woodside.com.au
Hamady Demba Bâ	ONT	6417394 / 5290344	hamadyb@yahoo.fr
Oumar Dièye	C Ndiago	6713823	
Banda Sène	Maire Keurmacène	641 71 09	
Ahmed Jiddou o.Bah	CUN	631 42 89	
Mohamed o. Med Vall	IMROP	6 360 633	mtalebn@yahoo.fr
Med Mahmoud o. Dahi	ONG Clean Beach	6315165-	clean-beachmr@yahoo.fr
Mohamed o. Abderrahmane	Marine Nationale	658 24 66	
Ahmed o. Kleïb	ONG APEAH	657 047	ahmedkleib@yahoo.fr
Abdel Aziz o. Etaman	EPBR	643 27 46	azizndb@yahoo.fr
Med Lemine o. Ismaïl	EPBR	641 89 24 / 63630972 / 6432831	
Abdelaziz o. Malick	A3 PAM	6360992	a3pac@yahoo.fr
Olivier Rue	PNBA	6 627 075	olivierue-pnba@mauritanie.mr
Boris Sam...	CT/MAEO	662 04 15	borissamuel@hotmail.com
Sara de Pablos	PNUD		saradepablos@undp.org
Carlos Montorou Castano	AECI	529 43 63/4548	nouta@aeci.nr
Mohamed Souleymane	MET DTP	639 18 22	
Cheikh o. Ely	ONG Bleue	646 18 56	cheikh@Mauritel.mr

**PLAN DIRECTEUR D'AMENAGEMENT DU LITTORAL MAURITANIEN
PDALM**

**DEUXIEME ATELIER
30 ET 31 MARS 2005-04-04 NOVOTEL – NOUAKCHOTT**

UICN

- MPEM-

AMBASSADE DE FRANCE

NOM	INSTITUTION	TELEPHONE	MAIL
Brahim ould Abdelkader	RCT/Africonsult		brahimak@toptechnology.mr
Jean jacques Goussard	RCT/Africonsult		Eos.dzc@terra.com.br
Philippe Mac Clenahan	RCT/Africonsult		pmacclenahan@libertysurf.fr
Moussa Fall	RCT/Africonsult		fallmoussa@yahoo.fr
Boudaye Fall	RCT/Africonsult		Boudaye.company@caramail.fr
El Ghadi Abderrahmane	CAMPE	632 16 31	
Sy Moussa Harouna	PDPAS II	643 17 20	symoha2000@yahoo.fr
Mohamed ould Bechir	DFAA/MPEM	644 90 70	mohamed6sb@yahoo.fr
Ely ould Med el Hadj	UICN		Mohamed.ely.ould@iucn.org
Mohamed Ahmed E.	Journal Nktt Info.		Med-mek2@yahoo.fr
Abdellahi Magarega	PND		abdmag@hotmail.com
Ahmed Mebha	Maire		mairiemamghar@yahoo.fr
Bâ Abdoul Sidi	CT/MPEM	5296185; 656 78 97	
Ahmed Jiddou Ould Baba	CUN	631 42 89	
Abdarrahmane ould Baba	MPEM	641 99 49	
Bâ Pathé Demba	Consultant	6452212-6360065	b.pathé2003@hotmail.com
Med ould Souleymane	MET . DTP	639 18 22	
Mohamed ould Teyeb	Réseau Consul	650 71 95	
Abdallahi Diarra	CODESM	641 36 59	
Dieh o/ Med Fadel	Cel. National de la Météorologie	665 87 97	dieh2000@yahoo.fr

**PLAN DIRECTEUR D'AMENAGEMENT DU LITTORAL MAURITANIEN
PDALM**

**DEUXIEME ATELIER
30 ET 31 MARS 2005-04-04 NOVOTEL – NOUAKCHOTT**

UICN - MPEM- AMBASSADE DE FRANCE

NOM	INSTITUTION	TELEPHONE	MAIL
Lefeuvre Jean Claude	M. Paris /PNBA		Jean –claud- lefeuvre@univ.rennes.fr
Marret Frédéric	SCAC		frederic.marret@laposte.net
Didi Oudl Maouloud	CUN	6 514 576	sidioma@yahoo.fr
Bâ Abdoul Sidy	CT/MPEM	529 61 85 656 78 97	
Ahmed Salem o. Sidi	Port de Nouakchott	634 28 65	
Jean Jacques Goussard	RCT		Eos.d2c@terra.com.br
Debbe o. Sidi	Expert Africonsul	639 46 00 .	adebbe@yahoo.fr
Abdallahi Diarra	CODESM	641 36 19	
Med Ould Teyeb	Réseau – Consul	650 71 95	
Carlos Hondro Castavo	AECI	529 43 63,	nocita@aeci.mr
Sara de Pablos	PNUD		Sara.depablos@undp.org
Med o. Souleymane	MET.DTP	639 18 22	
Bâ Pathé Demba	Consultant Maritime	6452212-6360566 ;	bapathe2003@yahoo.fr
El Ghadi	CAMPE		
Med o. Bechir	DFAA/MPEM	6 449 070	mohamed65b@yahoo.fr
Med Mahmoud o. Dahi	Clean Beach	6315155 ;	cleanbeachmr@yahoo.fr
Abdellahi Magrega	PND	5 256 922	adbmag@hotmail.com
El Alem o. Ahmed Khalifa	FAO	5 253 157	alel8khalifa@yahoo.fr
Mohamed Hafed o. Egihan	MPEM/DFI	525 98 91	
Ahmed Sow	ONG Khoumssane	646 48 28 – 556 93 27	